

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA  
21 novembre 2010  
Montréal, Canada**

---

La séance est ouverte à 8h30.

**1. Bienvenue, liste de présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT ouvre la réunion du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage et souhaite la bienvenue aux membres. Il savait ce qu'impliquait la participation à une telle réunion, notamment de se déplacer et de sacrifier un week-end; la direction de l'AMA appréciait les efforts faits par tous les membres. Leur participation comptait.

Il ajoute que la réunion était ouverte et que des membres des médias étaient présents. Tout ce que les membres diraient serait pris en note et possiblement utilisé dans les médias. Les membres devaient en tenir compte.

Il fait circuler la liste des présences et demande aux membres de la signer. Il prend note des excuses de Monsieur Fetisov pour son absence. Le père de ce dernier était très malade et avait été transféré en Allemagne d'un hôpital de la Russie la veille. Il dit que Sir Philip Craven avait envoyé des commentaires constructifs du CIP, mais n'avait pu se rendre à la réunion.

Certaines personnes avaient été invitées à la table; elles étaient impliquées à l'AMA, mais n'étaient pas des représentants officiels. Dès lors, au moment du vote, ces personnes ne voteraient pas. Malgré tout, il rassure ces membres et leur dit qu'ils étaient les bienvenus à participer à tous les autres points de la réunion.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; le professeur Jiri Dvorak, médecin-chef de la FIFA, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO et président de la FIFA; M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO; Dr Robin Mitchell, membre du CIO; M. Richard Pound, membre du CIO; M. Patrick Schamasch, directeur médical du CIO, représentant M. Patrick Chamunda, membre du CIO; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de l'OSP; M. Craig Reddie, membre du CIO; M. Richard Young, représentant de l'ACNO; M. Andrew Ryan, président de l'ASOIF, représentant le Dr Tamas Ajan, membre du CIO et président de la FIH; M. Christophe De Kepper, chef du CIO, représentant M. Patrick McQuaid, membre du CIO et président de l'UCI; M. Francesco Ricci Bitti, membre du CIO et président de la FIT; Mme Françoise Dagouret (observatrice), représentant M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Anders Besseberg, président de l'IBU; Dre Rania Elwani, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; Mme Claudia Bokel, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Frank Fredericks, membre du CIO et président de la Commission des athlètes du CIO, représentant Mme Beckie Scott, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Philippe Muyters, ministre flamand chargé du Sport, Belgique; M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État aux Sports, Espagne; M. Attila Czene, ministre des Sports, Hongrie; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, directrice générale, Éducation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport, représentant Mme Maud De Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; Mme Snežana Samardžić Marković, ministre de la Jeunesse et du Sport, République de Serbie; M. Robert Ndjana (observateur), représentant M. Michel Zoah, ministre des Sports et de l'Éducation physique, Cameroun; M. Carlos Sousa, vice-ministre de la Jeunesse et des Sports,

représentant M. Pedrito Fulede Caetano, ministre de la Jeunesse et des Sports, Mozambique; M. Omara Apitta Lamex, sous-commissaire chargé de l'Éducation physique, représentant M. Charles Bakkabulindi, ministre d'État aux Sports, Ouganda; M. Patrick Ward, Directeur adjoint par intérim, Section de la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites, ONDCP, États-Unis; M. Gary Lunn, ministre d'État (Sports), Canada; M. Daniel Jacobovich, président, Commission nationale antidopage, représentant le professeur Claudio Morresi, président, CONSUDE; M. Bernardo de la Garza Herrera, directeur général, CONADE; M. Makoto Fujiwara, directeur général adjoint, Bureau du Sport et de la Jeunesse (MEXT), représentant M. Kan Suzuki, ministre chargé du Sport, Japon; M. Ramlan Abd. Aziz, directeur général, Institut national des sports de Malaisie, représentant M. Dato Ahmad Shabery Cheek, ministre de la Jeunesse et du Sport, Malaisie; M. Kamal A. Hadidi, président, Comité antidopage de Jordanie; M. Jiang Zhixue, directeur général, Science et Éducation, Administration générale du Sport, représentant M. Duan Shijie, vice-ministre, Administration générale du Sport d'état, Chine; M. Bill Rowe, Administrateur général par intérim, Bureau du sport, Cabinet du Premier ministre, représentant Mark Arbib, ministre du Sport, Australie; le professeur David Gerrard, président, Sport sans dopage (*Drug Free Sport*), Nouvelle-Zélande, représentant M. Murray McCully, ministre, Sports et Loisirs, Nouvelle-Zélande.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional d'Afrique du Sud; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine; Mme Julie Masse, directrice, Communications, AMA; Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation, AMA; Dr Alan Verneq, directeur médical, AMA; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Vanessa Schneider, Anne Brown, Herman Ram, Marjorit Nurmi, Pirjo Ruutu, Saku Heikkinen, Paul Marriott-Lloyd, Vaska Otilia, Agnes Tiszeker, Nenad Dikic, David Kenworthy, Natalia Zhelanova, Igor Zagorskiy, Yves Defoort, Marc Van der Beken, Patrick Ghelen, Louis Jani, Ole Sorensen, Lane McAdam, René Bouchard, Javier Odriozola, Peter de Klerk, Markus Adelsbach, Takumi Inoue, Kaori Hoshi, Monika Ungar, Shin Asakawa, Carla Roman, Jeanne Ngogang, Graeme Steel et Ichiro Kono.

## **2. Procès-verbal de la réunion précédente - 9 mai 2010 (Montréal)**

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil de fondation. Il leur demande s'il pouvait signer le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions.

### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 9 mai 2010 est approuvé et dûment signé.

## **3. Rapport du Directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que son rapport écrit renfermait plusieurs points rapportés dans d'autres rapports ou présentations de la réunion. Il dit qu'il ne répéterait pas ces points.

Il fait un bref compte rendu sur le projet décrit comme le projet des ONAD dans les plus grands pays. L'AMA disposait d'une liste de pays qui étaient soit très grands ou très

riches en matière d'héritage sportif. Ceux-ci nécessitaient, selon lui, des améliorations à leurs programmes antidopage. Certains de ces pays avaient de nouvelles ONAD, d'autres avaient des ONAD en place, mais qui devaient être améliorées sur le plan de la qualité. Il insiste sur le fait que ce point touchait la qualité. L'AMA voulait s'assurer que ces grands pays avaient des programmes permettant aux sportifs du monde entier d'être assujettis aux mêmes contrôles de qualité que les autres.

Il dit qu'il ne passerait pas en revue tous les pays en détail, sauf pour dire que la Jamaïque serait retirée de la liste. L'AMA avait terminé ses travaux avec l'ONAD de la Jamaïque; celle-ci était maintenant fonctionnelle. Le pays avait modifié sa gouvernance et avait fait ce que l'AMA lui avait recommandé en matière de fonctionnement d'une ONAD. À la prochaine réunion, les membres verraient un autre pays sur la liste.

Il ajoute que l'AMA avait consacré beaucoup de temps et d'énergies pour l'Inde, pays de 1,2 milliard d'habitants. Le pays disposait d'une agence antidopage efficace et devait tirer profit de l'héritage sportif de l'organisation des Jeux du Commonwealth en octobre. L'AMA espérait que le pays pourrait faire des progrès techniques constructifs. L'Inde recevait le soutien de l'Australie à ce chapitre.

L'AMA n'avait pas beaucoup entendu parler de la Turquie cette année. Toutefois, l'AMA visiterait le pays en décembre.

Le Nigeria avait eu de mauvaises nouvelles aux Jeux du Commonwealth où trois de ses sportifs avaient subi des contrôles positifs. Le nouveau gouvernement de ce pays avait approché l'AMA et avait dit qu'il souhaitait progresser rapidement. Le pays avait demandé l'aide de l'agence de l'Afrique du Sud. Il avait aussi demandé à l'AMA de revenir visiter le pays, chose que l'AMA ferait dans les mois à venir.

Concernant la Russie et le Brésil, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note que ce point avait été abordé à la réunion du Comité exécutif la veille. L'AMA avait décidé, avec le soutien du CIO, de former un comité ad hoc AMA-CIO afin de s'assurer que ces deux pays puissent offrir des programmes de qualité lors de l'organisation de leur grande manifestation sportive dans les années à venir.

Avant de changer de point, le directeur général souhaitait partager un élément additionnel avec les membres. Ce point touchait les préoccupations entourant les prélèvements d'échantillons en Russie. Il y avait eu des difficultés aux frontières à sortir les échantillons du pays et des difficultés à obtenir des visas pour les agents de contrôle du dopage en visite au pays. Lorsque l'AMA avait rencontré les représentants de la Russie, plus particulièrement le ministre, ce dernier avait promis qu'une nouvelle loi serait adoptée avant la fin de l'année. Le ministre avait respecté son engagement et la nouvelle loi avait été adoptée quelques jours auparavant. L'AMA l'avait passé en revue et avait déterminé qu'elle était conforme au Code. Cette loi réglait les deux problèmes mentionnés plus tôt. À partir de maintenant, on ne s'attendait plus à avoir de problèmes à cet égard en Russie.

Dans son rapport, sous la rubrique Gestion, le directeur général avait mentionné que l'AMA avait planifié ses activités prioritaires pour les douze mois à venir. On avait demandé à la direction de le faire. Il pouvait maintenant dire aux membres en quoi consistaient ces priorités.

La première priorité était la conformité. Tous savaient que ce point était prioritaire et figurait à l'ordre du jour. Dans le cadre de son mandat, l'AMA avait l'obligation, en vertu du Code, de fournir un rapport de conformité aux membres en novembre 2011.

La deuxième priorité était ADAMS. Il ne croyait pas qu'il faille en ajouter davantage, sauf pour indiquer que plusieurs membres avaient demandé à l'AMA de s'assurer

qu'ADAMS était un point hautement prioritaire et que l'AMA s'en occupait. Il ajoute que Monsieur Niggli aborderait ce point un peu plus tard.

La troisième priorité était les organisations régionales antidopage. Il dit que ce point serait abordé plus tard. Il considérait également ce point comme hautement prioritaire, et ce, afin que le « M » de l'AMA prenne tout son sens. Il dit qu'il y avait 15 ORAD dans 122 pays, mais que l'AMA avait des défis importants à relever afin que les activités des ORAD soient maintenues et durables. Les directeurs régionaux et l'équipe de Monsieur Koehler déployaient beaucoup d'énergies pour ces projets.

La quatrième priorité était le Passeport biologique de l'Athlète. Ce point ferait l'objet d'un rapport un peu plus tard. Le docteur Vernec dirigeait un groupe qui veillait à ce que les questions du Passeport progressent de façon appropriée, efficace et rentable.

Il dit qu'il avait déjà parlé de la cinquième priorité, soit d'assurer le développement des pays mentionnés ci-dessus et les programmes antidopage de ces pays.

En se penchant sur ces priorités, l'AMA devait aussi reconnaître qu'elle continuait à faire face à d'énormes défis, dont certains avaient déjà été identifiés.

Le premier défi était la place de plus en plus importante que prenait le monde interlope au sein du sport. L'AMA savait que le monde interlope faisait beaucoup de trafic et de distribution de substances interdites. Il avait déjà dit que, dans plusieurs pays ou régions du monde, le trafic de telles substances était légal. Pourquoi un individu n'investirait-il pas un dollar dans une entreprise qui lui en rapporterait 100? Mais ce n'était pas tout. Le monde interlope allait encore plus loin. L'AMA avait appris que le monde interlope faisait beaucoup d'argent avec le trafic des substances interdites et avec les paris illégaux et la corruption en marge du sport. Il s'agissait de faits et non de simples anecdotes. Tout cela nuisait au mouvement antidopage. Il y avait déjà eu des allégations de corruption chez les personnes qui prélevaient les échantillons ou chez celles qui les analysaient en laboratoire. Cette situation n'allait pas ralentir, et cela préoccupait beaucoup l'AMA.

Le deuxième défi de l'AMA était le marché noir des médicaments. Il croyait que les personnes impliquées dans le trafic de substances interdites étaient probablement les mêmes que celles impliquées dans le marché noir. L'AMA savait que ce problème était très grave. Il dit que les membres en sauraient davantage un peu plus tard de la part du président du groupe international de l'industrie du médicament. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ne connaissait pas toutes les données exactes, mais on lui avait laissé entendre que près de 25% des médicaments utilisés étaient vendus au noir. C'était très préoccupant.

Le prochain défi de l'AMA était les « drogués sophistiqués ». D'une certaine manière, l'AMA avait été la victime de son propre succès en introduisant des techniques qui avaient fait en sorte que les drogués sophistiqués soient de plus en plus sophistiqués. Il faisait référence aux microdoses, à la manipulation, au dopage sanguin et à d'autres méthodes de plus en plus sophistiquées parfois très difficiles à détecter. L'AMA démasquait toujours les « drogués inconscients », mais les « drogués sophistiqués » étaient de plus en plus difficiles à démasquer. Ce problème était très important et l'AMA devait en tenir compte dans l'avenir.

Le quatrième défi que l'AMA avait identifié et qu'elle souhaitait mettre à l'avant-plan était, bien entendu, la question des coûts. Tout le monde autour de la table était très sensible aux questions liées à l'argent et à la nécessité de dépenser judicieusement l'argent à la disposition de l'AMA. Dans l'avenir, l'AMA s'assurerait que les activités mises de l'avant, ou celles qu'on lui demanderait d'approuver tiendraient compte du rapport coût-efficacité. Elle veillerait aussi à ce que les procédures et les règles de l'AMA restent simples. La direction comptait adhérer au principe de la simplicité.

Concernant la direction, le directeur général avait salué le départ de Monsieur Kelly Fairweather à titre de directeur des fédérations internationales, le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Ce dernier avait été remplacé par Monsieur Frédéric Donzé. L'AMA était heureuse de l'accueillir dans ses nouvelles fonctions. Monsieur Donzé entrerait en fonction à Lausanne au début de l'année, puisqu'il devait terminer ses études à l'Université McGill, à Montréal. Ses activités débuteraient donc le 1<sup>er</sup> février 2011. D'ici là, la direction s'était assuré qu'il y aurait quelqu'un en place dans les bureaux de Lausanne pour répondre aux besoins des FI et du bureau régional européen. Du personnel des bureaux de Montréal s'y rendrait quelques semaines, le temps de répondre aux besoins en attendant l'arrivée de Monsieur Donzé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaitait également remercier le gouvernement du Japon et la JADA d'avoir détaché un membre de leur équipe à l'AMA, Mayumi Yamamoto. Elle était ici depuis 12 mois et JADA avait décidé de prolonger son affectation de 12 mois supplémentaires. Ceci signifiait qu'il y avait une personne de plus dans ce bureau, sans frais additionnels pour l'AMA. À ceux qui se préoccupaient de l'argent, il dit qu'ils devraient exprimer leur gratitude au gouvernement japonais.

Depuis la rédaction du rapport, les représentants de l'AMA avaient assisté à deux réunions importantes. L'une était la réunion de l'ANADO au Colorado. L'ANADO avait connu des difficultés récemment, surtout avec son programme de contrôles. Elle avait des difficultés financières qui devaient être réglées et avait pris la décision, au Colorado, de diviser les activités afin que la composante financière associée aux services de contrôle ne fasse plus partie de ses activités. Il dit avoir hâte de savoir de quoi il en retournait et de collaborer avec l'organisation afin qu'elle devienne un organisme collectif efficace. L'AMA bénéficierait certainement d'une voix comme l'ANADO pour sa cause.

L'autre réunion à laquelle l'AMA avait participé était celle de la FIFPro, qui se décrivait comme le syndicat de joueurs le plus important au monde. La FIFPro avait apprécié la présence de l'AMA et comment elle avait réussi à expliquer aux joueurs les enjeux importants qui les touchaient et pour lesquels ils souhaitaient des mises à jour.

Concernant le TAS, le Tribunal arbitral du sport, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il y avait eu une réunion la semaine précédente dans le cadre de laquelle on avait élu un président, Monsieur John Coates, de l'Australie. Le président de l'AMA entrerait en contact avec lui dans les semaines à venir pour entamer des discussions efficaces sur des points que l'AMA jugeait pertinents.

Concernant les ligues majeures, il dit que ce point avait été abordé la veille à la réunion du Comité exécutif. On avait demandé à l'AMA de poursuivre le type de relations qu'elle entretenait avec les ligues majeures, pour autant que ces ligues ne faisaient pas partie du mandat de l'AMA et que l'AMA n'avait aucune obligation de superviser leur conformité ou leurs activités. L'AMA avait une occasion ici de convaincre ces ligues de se rapprocher de l'AMA. L'une des activités que les ligues majeures pratiquaient à l'heure actuelle était les prélèvements sanguins; elles en prélevaient plus que toutes les autres organisations antidopage. Ce fait inquiétait d'ailleurs l'AMA, parce que ses laboratoires disposaient de trousse pour les analyses à l'hormone de croissance, mais que peu d'organisations antidopage effectuaient des prélèvements sanguins pour de telles analyses. Les ligues majeures des États-Unis avaient pris les devants à ce chapitre. Cela constituait un revirement par rapport à la situation des ligues majeures abordée à Copenhague en 2003.

L'autre aspect qui pouvait intéresser les membres était le suivant : En 2009, on avait prélevé 277 000 échantillons à travers le monde pour des analyses dans les laboratoires accrédités par l'AMA. De ce nombre, 40 000 avaient été prélevés par le football américain. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique qu'il s'agissait du sport pratiqué avec un

casque protecteur et non celui avec un ballon rond. Ce nombre (40 000) était très important si on le comparait aux chiffres du football, qui était le sport le plus populaire au monde et qui prélevait 32 000 échantillons annuellement. On prenait donc des mesures aux États-Unis. Il croyait que les membres devaient en être informés. L'AMA continuerait de leur fournir des mises à jour.

Concernant les Observateurs indépendants, il rapporte que l'AMA avait envoyé une équipe pour une mission au Tour de France. La mission était complétée et le rapport avait été publié. Les membres pouvaient le consulter sur le site Web de l'AMA. L'AMA tenait à remercier l'UCI pour le financement de la mission. L'AMA n'avait donc rien déboursé pour cette mission. L'AMA avait aussi déployé une équipe à Delhi pour les Jeux du Commonwealth. Le rapport serait prêt à la fin de novembre et serait vraisemblablement publié à la mi-décembre. Une mission était en cours aux Jeux asiatiques à Guangzhou. L'AMA serait heureuse de lire le rapport de l'équipe en temps et lieu. Il remercie le Conseil olympique d'Asie d'avoir pris en charge toutes les dépenses sur le terrain des équipes des Observateurs indépendants et de sensibilisation des sportifs en Chine. Ces remerciements au COA avaient été classés dans les dossiers publics.

Son rapport renfermait un commentaire sur le nouveau bail à Montréal et sur les économies que l'AMA ferait au cours des dix prochaines années. Ces économies totalisaient près de trois millions de dollars.

Il avait aussi parlé des préoccupations exprimées par certains organismes dans des régions du monde sans laboratoires accrédités permettant de desservir adéquatement les organismes prélevant des échantillons. Ce point était inquiétant pour certains sports et certains pays importants. Ce problème serait abordé par un comité spécial, formé par l'AMA et approuvé par le Comité exécutif. Le comité évaluerait les laboratoires en général, y compris la manière dont les laboratoires étaient accrédités, les parties du monde qui étaient desservies et les moyens que pourrait prendre l'AMA pour améliorer la qualité des laboratoires et pour étendre leur disponibilité globalement.

Il aborde enfin deux derniers points. Le plan stratégique était en refonte et l'AMA présenterait un plan provisoire qui serait soumis à l'approbation des membres du Comité exécutif en mai. Le livre de Tom Murray, dans le cadre d'un projet du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'AMA abordé à Stockholm l'année précédente, suivait son cours. Plus de la moitié du livre avait été rédigée et on comptait le publier au milieu de l'année 2011.

Ceci mettait fin à sa présentation. Il était maintenant prêt à accueillir les questions et les commentaires des membres.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général pour son rapport. Il invite les membres à formuler leurs questions ou leurs commentaires.

LE PROFESSEUR DVORAK dit que le nombre de 40 000 échantillons dans le football américain le surprenait beaucoup. Il s'interrogeait sur le pourcentage réel de résultats positifs et de violations des règles antidopage.

M. RICCI BITTI souhaitait réitérer ses paroles de la veille en remerciant le directeur général pour son rapport exhaustif et en félicitant les gouvernements qui avaient contribué aux 150 ratifications de la Convention de l'UNESCO. Mais, selon lui, cela n'était pas suffisant. Il priait l'AMA de continuer à évaluer la structure des sports et des ONAD, mais aussi d'évaluer les progrès réalisés en matière de législation dans les pays ayant pris des engagements relativement à la mise en place du programme de l'AMA. Il aborde un aspect en particulier, soit l'accessibilité. Comme il avait été mentionné, dans certaines régions du monde, il était parfois difficile, voire impossible, de transporter des échantillons et de l'équipement d'un pays à l'autre. Il faisait ici référence à certaines



régions de l'ancienne Union soviétique et de l'Afrique du Sud. Pour le Mouvement sportif international, cela constituait une restriction importante. Il demandait donc à l'AMA d'en tenir compte dans l'avenir.

MME BATTAINI-DRAGONI remercie le directeur général pour son rapport. Elle souhaitait faire deux commentaires. Le premier était qu'elle était très impressionnée par les progrès réalisés par rapport à ce qu'elle avait entendu l'année précédente. Elle ajoute que les 150 ratifications de la Convention de l'UNESCO constituaient un bel exemple des développements rapides dans le monde. À cet égard, elle souhaitait rendre hommage au secrétariat du président et particulièrement à ceux qui avaient élaboré une entente avec l'industrie pharmaceutique. Elle croyait que cette initiative était très importante et très prometteuse et l'accueillait avec enthousiasme. Son dernier commentaire touchait les paris illégaux dans le sport et les matchs truqués. Lors de la dernière conférence des ministres du Conseil de l'Europe à Baku, en Azerbaïdjan, tenue quelques semaines auparavant, les ministres avaient décidé d'élaborer une loi en matière de paris illégaux et de matchs truqués. Ce faisant, il y aurait une collaboration avec les fédérations sportives, dans le cadre de la structure du Conseil de l'Europe, où les gouvernements et les fédérations sportives auraient leur mot à dire et pourraient participer à l'élaboration d'une nouvelle loi. À la lumière des commentaires du directeur général, elle souhaitait entendre les commentaires des membres présents à cet égard.

M. POUND dit qu'il ne savait pas si le point qu'il souhaitait soulever à l'instant serait abordé plus tard, mais l'une des raisons fondamentales d'avoir une structure de gouvernance au sein de l'AMA était qu'il fallait que le Mouvement sportif et les gouvernements s'impliquent et agissent pour assurer une lutte contre le dopage efficace. Selon lui, il semblait se dessiner une tendance dans plusieurs organisations voulant que l'adoption du Code fût suffisante pour lutter contre le dopage. Ce n'était que la première étape. La ratification de la Convention par les gouvernements n'était pas suffisante non plus. Il fallait poser des gestes. Il ajoute qu'il ne savait pas ce que les membres du Comité exécutif avaient proposé pour faire bouger les autorités publiques. Il était intéressé à en savoir plus sur les discussions du Comité exécutif à cet égard. Sa deuxième question touchait le problème du cyclisme. Tout le monde savait que les tribunaux belges avaient rendu une décision. Cette décision était, selon lui, bizarre. Elle affectait l'AMA et portait préjudice à l'approche universelle des autorités publiques et sportives en matière de dopage. Il espérait que le cyclisme appliquerait la décision en Belgique, mais pas dans le reste du monde.

LE PRÉSIDENT conclut la période de questions et invite le directeur général à répondre aux membres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit au professeur Dvorak que le pourcentage de cas positifs dans le football américain était supérieur à la moyenne, à 3-4%. Il dit qu'il pourrait fournir des données plus précises plus tard. Ces données figuraient dans l'analyse statistique complète, sur le site Web de l'AMA.

En réponse à Monsieur Ricci Bitti, il dit que l'UNESCO fournirait un rapport complet plus tard dans la journée. Il pouvait cependant dire que la direction de l'AMA continuerait ses efforts pour convaincre les 42 pays non signataires à ratifier la Convention. Cela avait toujours été, et serait toujours, une priorité de l'AMA. L'AMA bénéficiait beaucoup du soutien de ses directeurs régionaux à cet égard. Il souligne que la législation touchait le trafic et la distribution. Les gouvernements avaient pris cet engagement en vertu de la Convention de l'UNESCO. L'AMA avait un projet conjoint avec l'UNESCO afin d'évaluer, pays par pays, les lois en place et les progrès à cet égard. Il dit que ce rapport serait prêt vraisemblablement en 2001, à la mi-année. Le rapport fournirait certainement aux membres les informations qu'ils souhaitaient, et serait utile aux fédérations

internationales et aux représentants des gouvernements qui ne connaissaient peut-être pas tous les efforts faits d'un pays à l'autre.

L'AMA tenait compte de la demande de prendre des mesures en termes de coût du transport des échantillons. Il croyait que ce projet était exactement le genre de projet que l'AMA pouvait confier à l'ANADO, parce que l'ANADO représentait toutes les agences nationales antidopage et qu'elle était en meilleure position pour arriver à des ententes commerciales avec les responsables de ce type de transport. L'AMA n'avait pas une telle influence, ni de liens contractuels avec les transporteurs d'échantillons; mais elle pouvait collaborer avec l'ANADO et avec d'autres organismes, y compris les fédérations internationales, à cet égard.

Il remercie Madame Battaini-Dragoni pour ses commentaires constructifs et dit que l'AMA continuerait ses efforts en ce sens. Il la remerciait pour son commentaire sur l'industrie pharmaceutique. Le président d'un organisme de l'industrie pharmaceutique présenterait un rapport un peu plus tard. L'AMA considérait cette collaboration comme très importante; il s'agissait d'un projet où l'AMA jouerait un rôle actif, où elle évaluerait également l'industrie biotechnologique et les démarches à entreprendre à ce niveau. Il ajoute que le docteur Rabin pourrait en parler plus tard dans la journée, si les membres le souhaitent. L'AMA souhaitait poursuivre cette collaboration. Il remerciait également Madame Battaini-Dragoni pour ses commentaires sur l'argent qui circulait dans le monde interlope. Il dit que l'AMA serait heureuse de collaborer avec le Conseil de l'Europe dans toute initiative à ce chapitre.

À Monsieur Pound, il confirme que l'AMA était responsable de la conformité des ONAD. Celles-ci représentaient les programmes antidopage dans les différents pays. Monsieur Andersen parlerait de ce point plus tard. Concernant la conformité avec la Convention de l'UNESCO, il dit que c'était le rôle de l'UNESCO. L'AMA collaborait avec l'UNESCO afin de s'assurer que les informations fournies par l'entremise des programmes de conformité ne reprenaient pas celles de l'AMA. Monsieur Marriott-Lloyd parlerait de ce point plus tard et pourrait mieux répondre à la question de Monsieur Pound. La III<sup>e</sup> Conférence des Parties de l'UNESCO se tiendrait du 14 au 16 novembre 2011 à Paris. On y aborderait la conformité et d'autres aspects de la Convention. Il confirme que l'AMA participerait à cette conférence et verrait à ce que les efforts nécessaires soient déployés. La question avait été abordée la veille à la réunion du Comité exécutif.

Par rapport au cas en Belgique soulevé par Monsieur Pound, il dit que l'affaire était toujours en instance et que la décision intérimaire ne satisfaisait pas l'AMA. Si l'AMA pouvait faire appel, elle le ferait. Cette affaire avait été abordée la veille à la réunion du Comité exécutif; le président de l'UCI avait rassuré l'AMA par rapport à la décision du TAS, soit une sanction de deux ans imposée au sportif. Cette décision serait respectée dans le monde, sauf dans le pays en question, soit la Belgique.

Le directeur général conclut ainsi son intervention.

Concernant le dernier commentaire, LE PRÉSIDENT ajoute qu'il avait eu une discussion fructueuse la veille avec le ministre Muyters de la Belgique et la délégation de la Belgique; ces points avaient été abordés. À la suite de cette discussion, il dit qu'il n'y avait aucun doute que le ministre Muyters et son équipe partageaient les préoccupations des membres par rapport à cette affaire en Belgique. Chaque pays avait des problèmes avec les lois. En tenant compte de cette réalité, il rassure le Conseil de fondation en disant que la Belgique souhaitait que les choses soient équitables lorsqu'elles ne le semblaient pas. La Belgique voulait s'impliquer comme elle le pouvait.

LE PRÉSIDENT constate qu'il n'y avait plus de questions ou de commentaires sur ce point et remercie le directeur général pour son rapport.



## DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

### **3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif**

LE PRÉSIDENT demande au directeur général de faire un bref compte-rendu des décisions prises lors de la réunion du Comité exécutif tenue la veille.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que la première décision prise par le Comité exécutif était que l'AMA devait élaborer une politique en matière de conflits d'intérêts ainsi qu'un registre de divulgation des informations qui obligerait ceux qui se trouvaient en situation de conflit d'intérêts à le déclarer. Ce registre devait également être mis à jour régulièrement. Un projet de politique serait élaboré par des juristes indépendants, à l'externe, et serait évalué par le Comité exécutif en mai 2011. Cette politique en matière de conflits d'intérêts s'appliquait à toutes les questions que l'AMA traitait avec le Conseil de fondation, les comités, les groupes d'experts et la haute direction. Il avait hâte d'en discuter l'année suivante.

Il avait déjà parlé de la décision prise concernant la formation d'un comité ad hoc avec le CIO pour superviser les activités de la Russie et du Brésil.

La troisième décision était la suivante : le Comité exécutif avait accepté les recommandations du groupe d'experts de l'AMA pour l'examen des questions d'éthiques. Les recommandations portaient sur une question venant de l'Australie et concernaient des scientifiques travaillant à l'*Australian Institute of Sport* (AIS). Le panel avait conclu que les chercheurs de l'AIS, à l'instar de candidats de toutes les autres institutions impliquées dans la préparation d'athlètes de haut niveau, devaient être admissibles au financement de l'AMA s'ils n'étaient pas directement impliqués dans la préparation d'athlètes de haut niveau. Pour valider l'admissibilité des chercheurs potentiels, il fallait d'abord définir « athlète d'élite » et « directement impliqué » dans la préparation d'athlètes de haut niveau. Cette recommandation avait été acceptée; l'AMA en tiendrait compte lors des demandes de financement pour la recherche.

Le Comité exécutif avait décidé que la réunion de septembre se tiendrait à Lausanne. L'AMA avait reçu une offre intéressante du CIO d'organiser la réunion. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL avait rassuré les membres quant aux coûts d'une telle réunion; elle n'entraînerait pas de coûts additionnels à l'Agence. Les coûts à Lausanne seraient les mêmes qu'à Montréal.

Le point du laboratoire de Penang figurait à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif. L'accréditation de ce laboratoire avait été révoquée et le laboratoire avait porté la décision en appel. Durant l'appel, il avait été décidé que toute discussion portant sur cette affaire devait être reportée. Aucune décision n'avait donc été prise à cet égard. Ce point figurerait à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif de mai 2011.

Le Comité exécutif s'était entendu sur le fait que l'AMA devait lancer un appel d'offres en 2011 pour ses auditeurs.

Enfin, le Comité exécutif avait décidé que, à la réception des demandes d'organismes sportifs souhaitant obtenir le statut de signataires de Code, l'AMA devait vérifier auprès du CIO et des organismes collectifs du Mouvement sportif s'il y avait un conflit. L'AMA n'accepterait donc plus d'emblée les demandes de ces organismes; elle vérifierait d'abord s'il y avait conflit.

Ceci concluait le rapport sur les décisions prises lors de la réunion du Comité exécutif la veille. Il y avait eu plusieurs recommandations; celles-ci seraient présentées au cours de la journée.

M. POUND fait un commentaire sur le groupe d'experts pour l'examen des questions d'éthiques. Il croyait qu'il s'agissait d'une étape positive. L'AMA octroyait beaucoup d'argent pour la recherche; cet examen devait possiblement être étendu à tout le processus de révision par les pairs et de financement par les pairs, et ce, afin que l'AMA se conforme aux meilleures pratiques internationales à cet égard.

LE PRÉSIDENT dit qu'il en prenait bonne note. Comme il l'avait indiqué plus tôt, l'AMA aborderait la question du conflit d'intérêts et l'étendrait au-delà de ce point. Un rapport serait publié sur cette question. Il ajoute que les propos de Monsieur Pound étaient pertinents. L'AMA allait possiblement étendre ce point et solliciter les conseils du Comité à cet égard.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que les membres devaient savoir que chaque projet de recherche impliquait un examen éthique indépendant. Cette mesure était déjà en place.

M. POUND dit que son commentaire ne faisait pas référence aux examens éthiques réalisés projet par projet, mais au processus général où l'AMA prenait des décisions sur les recherches évaluées par les pairs.

LE PRÉSIDENT dit que c'était bien ce qu'il avait compris.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de la réunion  
du Comité exécutif.

### **3.2 Dis NON! au dopage**

LE PRÉSIDENT dit qu'un document était disponible en référence à ce point. Il demande au directeur s'il avait quelque chose à dire avant la présentation du professeur Dvorak.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que le projet Dis NON! au dopage se voulait un message sain et efficace transmis par l'AMA. Il s'agissait d'une initiative à travers toutes l'Agence et non un message diffusé par un seul département de l'AMA. C'était pourquoi ce point était aussi évalué par le Bureau exécutif. Comme l'avait dit le président, le document à la disposition des membres parlait de lui-même. L'AMA avait collaboré avec la FIFA à la Coupe du monde et avait demandé au professeur Dvorak de préparer une présentation portant sur ce partenariat.

LE PROFESSEUR DVORAK dit qu'au cours des onze dernières années, la FIFA et l'AMA avaient développé un solide partenariat. Plus particulièrement, les initiatives lors de la Coupe du monde 2010 de la FIFA en Afrique du Sud avaient été marquantes pour ce partenariat FIFA-AMA. La Coupe du monde avait eu un franc succès. La Coupe du monde était l'événement sportif le plus important au monde; le dernier événement avait connu le plus de succès avec des cotes d'écoute télévisuelles de 32 milliards pour les 64 matchs. Le match de finale avait été vu par 900 millions de personnes dans le monde entier. Le taux de popularité avait été énorme. Il avait donc été approprié de se servir d'un événement sportif de cette envergure pour diffuser le message Dis NON! au dopage. L'AMA s'était présentée au bon moment. L'AMA avait d'abord proposé un ballon vert, mais il y avait eu des objections par rapport au ballon vert sur un terrain vert; ainsi Adidas avait proposé un autre ballon, celui qui figurait devant les membres. On avait fabriqué environ 2 000 de ces ballons et on les avait distribués à tous ceux qui étaient

impliqués dans la Coupe du monde de la FIFA, à savoir les médecins, les ACD, les équipes et les entraîneurs. La FIFA avait aussi utilisé ces ballons durant toute la compétition lors des contrôles hors compétition et des contrôles eux-mêmes.

Pour donner une petite idée aux membres, il explique que la FIFA réalisait près de 32 000 contrôles de dopage par année avec une incidence globale de 0,2%. La majorité des résultats touchaient la marijuana et la cocaïne. Il n'y avait eu que cinq cas de stéroïdes anabolisants dans le monde la dernière année.

Lors des compétitions de la FIFA, depuis qu'il était devenu responsable en 1994, la FIFA avait réalisé quelque 7 700 contrôles de dopage et avait détecté trois cas positifs, dont un pour l'éphédrine (Maradona), un pour la marijuana auprès d'un joueur de moins de 20 ans, et un en 1999 pour la nandrolone auprès d'un joueur de moins de 20 ans.

Les quatre dernières Coupes du monde avaient été propres, sans contrôles positifs. La FIFA avait des contrôles hors compétition et en compétition très rigoureux. On avait fait des prélèvements d'urine et de sang. Les équipes, les entraîneurs et les joueurs avaient bien accueilli cette initiative puisque cela faisait partie du rôle de la FIFA.

La FIFA avait profité de toutes les occasions pour promouvoir la campagne Dis NON! au dopage à titre de projet conjoint entre l'AMA et la FIFA. Il avait été accueilli avec empressement, y compris par les compagnies de télévision. Il avait eu des commentaires du monde entier à la suite de la diffusion des vidéoclips. Les discussions entourant la stratégie antidopage avaient été sensées.

Une présentation vidéo avait été faite pour illustrer ce point.

LE PROFESSEUR DVORAK indique que le ballon avait été utilisé durant les contrôles en compétition et hors compétition. Les joueurs avaient dit que l'éducation était la clé et que les contrôles antidopage constituaient une composante importante de la plateforme d'éducation de la FIFA afin de diffuser le message antidopage, surtout lorsque des joueurs de football éminents étaient impliqués dans la campagne. Toutes les équipes avaient signé les ballons, surtout les quatre équipes finalistes. Ces ballons se trouvaient maintenant dans le musée de la FIFA. Le professeur Dvorak avait ensuite montré une photo de l'équipe d'Uruguay avec l'équipe des Observateurs indépendants au bureau de l'AMA en Afrique du Sud. La Kaká avait été très impliquée dans la campagne. Il existait aussi un clip en portugais, qu'il avait choisi de ne pas montrer.

La FIFA avait saisi toutes les occasions lors des conférences de presse pour donner des conseils et pour montrer le ballon signé par l'équipe de l'Afrique du Sud, par le président de l'AMA et par le président de la FIFA. Ce ballon avait été offert à l'AMA pour ses archives.

Lors de la première conférence de presse, le 12 juin, la FIFA avait annoncé la stratégie conjointe. Le message avait été diffusé; la presse du monde entier avait rapporté que le président et le directeur général de l'AMA étaient présents aux événements. Lors de la dernière conférence de presse, le 9 juillet, c'était avec grande satisfaction que la FIFA avait annoncé que la Coupe du monde avait été exempte de dopage. Il était donc justifié de promouvoir le football comme sport sain.

Mais, cela n'était pas tout. La plateforme était utilisée comme outil de développement continu. À tous les événements, comme celui tenu à Prague la semaine précédente pour inaugurer le centre médical de la FIFA, on avait utilisé le ballon pour montrer que l'antidopage faisait partie de la culture de la FIFA. En outre, le mois précédent, la FIFA avait eu une réunion avec les représentants en matière de stratégie antidopage dans le football, à la fédération de football du Brésil.

Il croyait qu'il s'agissait d'un moyen efficace et souhaitait encourager toutes les autres fédérations à mettre ce projet en place. Il remerciait le directeur général, et en particulier Monsieur Koehler, d'avoir accepté de changer la couleur du ballon de vert à blanc à la dernière minute. Voilà qui mettait fin à sa présentation.

LE PRÉSIDENT remercie la FIFA pour sa collaboration avec l'AMA et pour les politesses à son égard et à l'égard du directeur général lors de leur visite à Johannesburg. Il dit ensuite à tous les membres, particulièrement aux gouvernements représentés à la réunion, qu'il n'y avait aucun aspect négatif à adopter le programme. Ce programme, dans les écoles et dans les pays des représentants à table, transmettrait un message important aux jeunes du monde entier. Il encourageait donc fortement l'adoption du programme, surtout à un moment où il avait le vent dans les voiles grâce aux sports qui y avaient participé à ce jour. Le programme pourrait prendre encore beaucoup plus d'ampleur.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le point  
Dis NON! au dopage.

### **4. Opérations / Gestion**

#### **4.1 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013 – Ville-hôtesse**

LE PRÉSIDENT note qu'il y avait trois villes en lice pour la tenue de la conférence. La ville de Ljubljana avait signalé officiellement à l'AMA son intention de se retirer de la course. Le Conseil de fondation devait maintenant prendre une décision à cet égard. Il indique que le Comité exécutif avait fait une recommandation dans le cadre de sa réunion, la veille. La majorité avait approuvé la candidature de Johannesburg pour cette conférence. Néanmoins, il revenait aux membres du Conseil de trancher. Il explique que le processus de votation exigeait d'abord une vérification de la liste des présences. Il y avait 34 personnes présentes qui étaient admissibles au vote. Monsieur Young souhaitait faire un commentaire à cet égard. Il le ferait sous peu. Il se pouvait que le nombre passe à 33. Les options de vote étaient les suivantes : le vote à main levée ou le vote secret. Si une proposition était faite pour un vote secret, il en tiendrait compte. Comme il s'agissait d'un vote exhaustif, il explique aux membres qu'ils ne pourraient voter que pour une seule ville. Si aucune ville ne récoltait une majorité de votes après la première ronde, la ville ayant récolté le moins de votes serait éliminée. Il y aurait ensuite une deuxième ronde de votes et la ville qui récolterait le plus de votes serait élue. Maintenant qu'il avait expliqué les formalités, il proposait que les scrutateurs soient nommés. Il proposait que Paul Marriott Lloyd et Ichiro Kono soient nommés scrutateurs. Ceux-ci pourraient recueillir les votes s'il s'agissait d'un vote par écrit, ou compter les votes s'il s'agissait d'un vote à main levée. Avant le vote, il dit qu'il serait heureux de recevoir les commentaires des membres. Il demandait aussi au directeur général de résumer brièvement les documents avant les discussions.

M. YOUNG dit que sa firme avait travaillé pour le groupe représentant la ville de Dallas et qu'il souhaitait donc se récuser des discussions et du vote.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait une brève introduction. Les membres se souviendraient que la première Conférence sur le dopage dans le sport avait été organisée par le CIO à Lausanne, en 1999. La deuxième conférence avait été organisée par l'AMA à Copenhague, en 2003, au moment de l'adoption initiale du Code. La troisième conférence avait été organisée à Madrid, au moment de la première révision du Code. Pour la prochaine conférence, la quatrième, le Code et les standards seraient révisés pour une deuxième fois. Il rappelle que trois villes étaient en lice, à savoir Dallas (États-Unis),

Johannesburg (Afrique du Sud) et Sochi (Russie). Toutes les soumissions étaient conformes sur le plan technique. Elles respectaient toutes les exigences de l'AMA en matière d'organisation d'une conférence. Toutes offraient de couvrir les dépenses courantes de la conférence. Deux villes offraient des options additionnelles : Johannesburg offrait de couvrir les frais d'hébergement et de transport aérien pour tous les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Sochi offrait de couvrir les frais d'hébergement des membres du Comité exécutif, du Conseil de fondation et de la direction de l'AMA. À titre de rappel, il dit qu'en 2007, l'Espagne avait couvert plusieurs coûts et que l'AMA avait dépensé 400 000 \$ pour cette conférence. Quelque 210 000 \$ de ce montant total avaient été couverts par le budget de l'AMA. Autrement dit, les coûts additionnels pour organiser la conférence en 2007 avaient été de 190 000 \$. La soumission de Johannesburg signifiait des économies de 100 000 \$ pour l'AMA. La soumission de Sochi impliquait des économies comparables à celles de la conférence de Madrid. D'un point de vue purement économique, l'AMA réaliserait des économies de 100 000 \$ si les membres choisissaient la ville de Johannesburg. S'ils choisissaient la ville de Sochi, l'AMA devrait dépenser un peu plus que son budget normal (de 100 000 \$ à 150 000 \$ de plus) et elle devrait dépenser beaucoup plus, si le choix s'arrêtait sur Dallas. On lui avait confié le mandat d'expliquer aux membres ces données financières. Les autres informations figuraient dans les soumissions dans les documents des membres. Il dit qu'il était prêt à répondre aux questions des membres.

MME MARKOVIC remercie d'abord les trois villes pour leurs soumissions. Elle dit aussi que l'Espagne avait organisé une conférence couronnée de succès, grâce à la générosité démontrée et à l'organisation exemplaire. Concernant la recommandation du Comité exécutif de voter pour Johannesburg, elle dit que les trois villes étaient tout aussi intéressantes. Une recommandation pour Johannesburg était certes avantageuse sur le plan financier, et l'organisation de la Coupe du monde de la FIFA prouvait que ce pays pouvait organiser des événements mondiaux d'envergure. Toutefois, elle souhaitait insister sur le fait que Sochi avait de bonnes raisons de poser sa candidature; il fallait penser aux Jeux olympiques. Sochi était donc une ville très recommandable, sauf tout le respect à l'égard de la recommandation du Comité exécutif.

M. POUND croyait aussi que les trois villes avaient leurs points forts. Cependant, il dit que les trois premières conférences avaient été tenues en Europe. Comme l'AMA souhaitait étendre sa portée dans le monde entier, il croyait qu'il était logique de regarder ailleurs. Il appréciait les conseils éclairés du Comité exécutif.

LE PROFESSEUR DVORAK dit que la FIFA était une fan inconditionnelle de Johannesburg et de l'Afrique du Sud. Cependant, il souhaitait apporter un autre point à la table. Peut-être était-il naïf, ou peut-être ne comprenait-il pas parfaitement, mais il rappelle qu'on soulevait toujours des problèmes avec la Russie quant aux stratégies antidopage. Il dit que Sochi accueillerait les Jeux olympiques. Peut-être fallait-il sensibiliser les médias russes par rapport aux stratégies antidopage. Il fallait en parler, il ne fallait faire aucun compromis à cet égard. Son point de vue était peut-être trop scientifique, mais il ne fallait pas oublier ce point; c'était important. La FIFA était en lice pour organiser la Coupe du monde de 2018 et de 2022. On parlait souvent des aspects financiers, mais il croyait que les membres devaient considérer ce qui était bon pour la lutte contre le dopage avant de rendre leur décision. C'était l'objectif principal.

M. LAMEX dit que l'Ouganda était un pays d'Afrique qui mettait en place un programme d'éducation de l'AMA. Il dit qu'il était fascinant de voir les problèmes soulevés par les enseignants et les étudiants âgés de six à seize ans dans les écoles primaires et secondaires. Il croyait que la recommandation de Johannesburg par le Comité exécutif était une bonne chose, parce que cela aurait des répercussions à long

terme; cela exposerait l'Afrique aux problèmes et au danger du dopage dans le sport, sans compter que l'Afrique comptait beaucoup de sportifs talentueux.

LE PRÉSIDENT indique que Monsieur Ricci Bitti avait présenté une motion pour que le vote soit secret. Aucune discussion à cet égard n'était requise. Il avait demandé aux membres s'ils acceptaient que le vote soit secret. La motion avait été adoptée.

Il avait ensuite demandé aux scrutateurs et au personnel de distribuer les bulletins de vote. Il ne croyait pas que cela prendrait beaucoup de temps et avait demandé aux membres de demeurer à leur siège. Les trois villes étaient inscrites sur les bulletins de vote et les membres devaient voter en écrivant le nom de la ville de leur choix dans la case réservée à cet effet.

Le Conseil de fondation s'était ensuite prononcé par vote secret.

À la suite du vote secret et de la remise des résultats par les scrutateurs, LE PRÉSIDENT indique que la ville de Dallas avait reçu quatre votes. La ville de Johannesburg avait reçu 20 votes et la ville de Sochi en avait reçu neuf. Il déclare donc que Johannesburg (Afrique du Sud) serait la ville-hôte de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013.

Il remercie les membres pour les discussions et dit qu'il était convaincu que la conférence de Johannesburg serait couronnée de succès. Il avait déjà visité la ville dans le cadre de la conférence de la FIFA. Il ajoute qu'il avait apprécié les soumissions des trois villes.

#### DÉCISION

La ville de Johannesburg, en Afrique du Sud, est élue ville-hôte de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013.

#### **4.2 Président et vice-président**

LE PRÉSIDENT indique aux membres qu'ils avaient en main un document expliquant que les Statuts exigeaient que l'on nomme deux personnes pour combler ces postes puisque les mandats de trois ans arrivaient à échéance. Il dit qu'il avait indiqué dans ces mêmes documents son intérêt de poursuivre un autre mandat à titre de président, pour un total de six années. Le vice-président, le professeur Ljungqvist, avait aussi manifesté sa volonté de poursuivre un deuxième mandat pour les trois prochaines années. Les membres devaient donc approuver ces nominations. Le président avait cédé son siège au vice-président afin qu'il mène la discussion pour cette partie puisque cela touchait le poste de président. Il l'avait invité à solliciter la décision des membres.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST indique que le point avait été présenté très clairement aux membres. Il confirmait que la nomination de Monsieur John Fahey au poste de président pour un deuxième mandat de trois ans avait été acceptée par le Comité exécutif la veille. Les gouvernements et le Mouvement sportif avaient appuyé cette nomination. Il offrait aux membres la possibilité de faire des commentaires ou de poser des questions. Concluant qu'aucune discussion n'était requise, il avait demandé aux membres d'approuver la nomination de Monsieur John Fahey au poste de président pour un autre mandat de trois ans. Cette approbation est accueillie avec acclamations.

LE PRÉSIDENT exprime sa gratitude face à ce soutien et ajoute qu'il serait heureux de collaborer avec tous les membres au cours des trois prochaines années.

La même procédure suivit pour le poste de vice-président. La veille, le Comité exécutif avait endossé à l'unanimité la nomination du professeur Ljungqvist au poste de vice-président. Le professeur Ljungqvist avait manifesté son intérêt de poursuivre son



mandat. LE PRÉSIDENT sollicitait l'appui des membres pour cette nomination, à savoir que le professeur Ljungqvist poursuivrait son mandat de trois ans au poste de vice-président. Cette approbation est également accueillie avec acclamations.

LE VICE-PRÉSIDENT remercie les membres de leur soutien et déclare qu'il ferait de son mieux pour remplir son rôle adéquatement au cours des trois prochaines années.

#### DÉCISION

Monsieur Fahey et le professeur Ljungqvist sont respectivement réélus aux postes de président et de vice-président de l'AMA.

#### **4.3 Désignation du Comité exécutif 2011**

LE PRÉSIDENT indique aux membres qu'ils avaient en main une version à jour de la désignation du Comité exécutif. Les membres devaient approuver ce point. Le document présentait le président et le vice-président, ainsi que les représentants appropriés. Représentant le Mouvement sportif : M. Ricci Bitti, M. Craig Reedy, M. Patrick McQuaid, M. Gian Franco Kasper et la docteure Elwani. Représentant les gouvernements : M. Bio du Nigeria, M. Gary Lunn du Canada, M. Suzuki du Japon pour l'Asie, M. Lissavetzky représentant l'Europe et M. Arbib représentant l'Océanie. Les membres devaient approuver ces désignations. LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver la désignation du Comité exécutif.

#### DÉCISION

La désignation du Comité exécutif est approuvée.

#### **4.4 Conseil de fondation**

##### **4.4.1 Composition 2011**

##### **4.4.2 Confirmation de la composition pour les autorités suisses**

LE PRÉSIDENT indique aux membres qu'ils avaient en main une version à jour de la composition du Conseil de fondation. Il ne savait pas si la liste était complète, et demandait au directeur général de fournir une mise à jour, en tenant compte des nouvelles informations obtenues en matinée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il attendait toujours la nomination d'un membre pour les Amériques. La région tiendrait sa réunion dans les semaines à venir. Dès que cette information serait disponible, elle serait acheminée aux autorités suisses.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver la composition du Conseil de fondation, sous réserve de l'inclusion de la nomination du membre des Amériques et de la transmission de cette information aux autorités suisses sur réception, en vertu du point 4.4.2. Il rappelle aux membres que l'approbation officielle était requise pour que cette information soit transmise aux autorités suisses, puisque l'AMA était une fondation suisse et qu'il s'agissait d'une exigence réglementaire en Suisse.

#### DÉCISION

La composition du Conseil de fondation est approuvée, sous réserve de l'inclusion de la nomination du membre des Amériques et de la transmission de cette information par l'AMA aux autorités suisses.

#### **4.5 Composition des comités permanents**

LE PRÉSIDENT dit que la composition des comités permanents avait été déposée. La composition du groupe de travail serait annoncée avant la fin de l'année. On devait contacter le groupe de travail afin d'obtenir son approbation. Il n'y aurait donc pas d'annonce à ce stade. Il invite le directeur général à commenter ce point.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il y avait eu 45 nominations pour les quatre postes au sein du comité Éducation, 11 nominations pour les deux postes au sein du comité Finance, 38 nominations pour les trois postes au sein du comité Santé, médecine et recherche et 18 nominations pour les six postes au sein du comité des Sportifs. La composition avait été établie au moyen de discussions entre les présidents des différents comités, le président et lui-même. En conséquence, 25 des 50 de ces comités provenaient du Mouvement sportif et 25 provenaient des gouvernements. On comptait 31 hommes et 19 femmes. 24 provenaient de l'Europe, 10 d'Asie, 8 des Amériques, 5 d'Afrique et 3 d'Océanie. Aucune approbation du Conseil de fondation n'était requise. Toutefois, le Conseil de fondation devait connaître la composition de ces comités, en vertu de la Constitution. Comme l'avait indiqué le président, il y avait également des comités ad hoc. On avait approuvé la composition des groupes d'experts AUT, dopage génétique et Liste, mais cette composition ne serait annoncée que lorsque les membres auraient accepté de faire partie de ces groupes. Cette information serait publiée avant Noël. Les invitations seraient lancées le lundi suivant. Il rappelle aux membres qu'il s'agissait de la procédure normale.

#### DÉCISION

Il est pris note de la composition des comités permanents.

#### **4.6 Indicateurs de performance du plan stratégique**

LE PRÉSIDENT indique que les membres avaient un document à leur disposition sur ce point. Ils pourraient évaluer la manière dont le plan stratégique était mis en place. Le document parlait de lui-même. Il invite toutefois les membres à poser leurs questions, si nécessaire.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les indicateurs de performance du plan stratégique.

### **5. Juridique**

#### **5.1 Mise à jour : Juridique**

LE PRÉSIDENT invite Monsieur Niggli à présenter son rapport.

M. NIGGLI dit aux membres que son rapport figurait dans leur dossier. Il leur rappelle qu'il s'agissait d'une réunion publique et qu'il s'abstiendrait donc d'aborder certains cas en instance.

Il commence en fournissant un compte rendu de certains cas dans son rapport. Il aborde d'abord le cas 5. Il rappelle aux membres que l'AMA avait eu un très gros cas avec Monsieur Alejandro Valverde, un coureur espagnol, qui avait obtenu deux décisions du TAS. Monsieur Valverde avait porté ces décisions en appel devant le Tribunal fédéral suisse. Quelques jours avant, l'AMA avait reçu la première décision du Tribunal fédéral suisse sur l'appel contestant la décision du TAS. Cette décision confirmait la décision

initiale du CONI, interdisant à Monsieur Valverde le droit de compétitionner en Italie pendant deux ans. Cet appel avait été fait au motif que l'un des arbitres n'était pas indépendant. L'arbitre en cause était Monsieur Ulrich Haas. Selon Monsieur Valverde, ce dernier n'était pas indépendant, parce qu'il avait été président de la mission des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques d'Athènes et qu'il avait fait partie de l'équipe de projet du Code en 2006-2007. Le Tribunal fédéral suisse avait rejeté l'appel et avait même rédigé un rapport très complet de 40 pages, ce qui était inhabituel pour un tribunal, expliquant pourquoi Monsieur Haas était indépendant. Ce rapport serait utile lors d'autres causes devant le TAS abordant l'indépendance des arbitres. Il avait trouvé intéressant de lire que le Tribunal fédéral suisse considérait que tous les arbitres sur un panel, qu'il s'agisse des présidents ou des arbitres nommés par les parties, devaient être également indépendants. Ainsi, la notion d'arbitre représentant une partie, qui existait dans certaines juridictions, n'était pas acceptée par le Tribunal fédéral. Autrement dit, si un arbitre prétendait qu'il était arbitre d'un sportif ou d'une fédération, ce n'était pas accepté. C'était, selon lui, une bonne nouvelle.

L'autre cas sur lequel il souhaitait attirer l'attention des membres était le cas 6 de son rapport. Il explique que c'était la première fois que l'AMA devait défendre une cause en France devant le Conseil d'état français. L'AMA n'avait pas reçu la décision finale, mais elle savait que le Conseil d'État avait accepté la juridiction de l'AMA, à savoir qu'elle pouvait porter des causes en appel en France. Ce précédent était intéressant, car il signifiait que l'AMA disposait de moyens pour faire appel en France, même si des causes nationales ne pouvaient être présentées devant le TAS en vertu de la législation française.

Il dit que le cas 11 avait été résolu. Une sanction de deux ans avait été imposée au sportif.

La situation était la même pour le cas 15. Le joueur avait reçu une sanction de deux ans. Il explique que cette cause était très intéressante puisque c'était la première cause pour laquelle l'AMA avait dû payer tous les frais d'avance en raison d'une décision prise à l'échelle nationale. Ainsi, en vertu des nouvelles règles du TAS, l'AMA avait dû payer tous les frais d'avance. Ni le joueur, ni la fédération espagnole de football n'avaient déboursé un sou. L'AMA avait dû payer les frais d'avance pour les trois parties en cause, soit près de 30 000 francs suisses, et ce, avant même que l'affaire ne soit entendue. Le sportif avait eu une sanction de deux ans. L'AMA ne savait pas comment les frais seraient partagés puisque cette affaire serait assujettie à une décision du TAS à venir. Il avoue qu'il trouvait plutôt exceptionnel que la fédération de football, qui avait reconnu dans le cadre des procédures que l'application de la loi espagnole en première instance était erronée, ait refusé de payer les frais et de prendre part aux procédures. Il ne croyait pas qu'il était normal qu'une fédération disposant de tels moyens et ressources doive dépendre de l'AMA pour payer les frais d'avance.

Il poursuit en disant que la cause chypriote au cas 18 était compliquée et avait été résolue. L'entraîneur avait été suspendu pour une période de quatre ans. C'était une bonne chose parce que cela démontrait qu'on pouvait punir un sportif de même que son entourage. Deux joueurs avaient aussi été suspendus. Un autre individu n'avait pas été sanctionné faute de preuve. Il avait su que l'ONAD chypriote avait écrit à la FIFA lui demandant ce que la FIFA comptait faire avec l'équipe; cette équipe avait remporté les championnats. Deux joueurs de la même équipe avaient été condamnés, mais on devait imposer des sanctions à toute l'équipe, selon les règles de la FIFA.

Par rapport au cas 19, il dit que Monsieur Cañas plaidait toujours sa cause en Europe, mais que l'AMA avait été admise comme partie dans cette affaire. L'AMA avait fait une demande officielle qui avait été acceptée par la Cour européenne de justice; la date

limite pour déposer le dossier était fixée à la mi-janvier. L'AMA suivrait cette affaire de près.

Par rapport aux autres cas, il informe les membres qu'il y avait eu des discussions sur la protection des données, en marge de la dernière réunion du Conseil de l'Europe. Les commentaires sur la durée de rétention avaient été reçus et compilés; il y avait eu des discussions avec les collègues européens de l'AMA qui fourniraient leurs commentaires. Il croyait qu'il pourrait y avoir une recommandation finale d'ici la prochaine réunion.

Il y avait également eu une discussion sur d'autres points, notamment le fait que la Commission européenne tardait à donner au Québec une reconnaissance d'adéquation officielle au sens du droit européen. Il s'agissait d'une décision administrative et tout le monde espérait que la Commission rendrait sa décision bientôt. Le Conseil de l'Europe tentait de recueillir des signatures pour une lettre à la Commission l'encourageant à aller de l'avant. Il s'agissait, selon lui, d'une autre étape positive.

Enfin, il dit qu'il y avait eu des discussions sur la question de la publication des décisions. Ce dossier était au stade préliminaire. L'Europe devait se pencher davantage sur ce point et sur les pratiques en Europe, et ensuite en discuter.

Par rapport au TAS, il dit que les membres avaient en main une copie d'une lettre envoyée au TAS par l'AMA à la suite de la réunion du groupe de travail juridique. Ce groupe de travail juridique s'était réuni dans un dessein constructif. L'objectif avait été d'obtenir des idées constructives pour minimiser les coûts, accélérer les procédures et rendre les choses efficaces. L'AMA avait été déçue par les réponses fournies par le TAS. Il rappelle qu'un nouveau président avait été élu au TAS; l'AMA espérait que les discussions s'amélioreraient dans les semaines et les mois à venir et feraient avancer ce dossier.

En conclusion, et avant de passer à la présentation d'Interpol, MONSIEUR NIGGLI dit que la police parlerait probablement de la nécessité à l'échelle mondiale d'adopter des lois permettant l'échange et le partage d'informations entre les organisations sportives, les forces policières et les agents de douanes. Il fallait que des lois soient mises en place pour aider les forces policières et les agents de douanes à bien faire leur travail. Il ne pouvait que répéter ce qui avait été dit par le Conseil de l'Europe un peu plus tôt concernant les outils proposés pour lutter contre le trafic, les paris illégaux et la corruption. Dans le même ordre d'idées, il dit qu'il était aussi très important de se pencher sur des lois qui pourraient aider les forces policières et les agents de douanes à bien faire leur travail.

Monsieur Niggli avait présenté son rapport et était prêt à recevoir les commentaires et les questions des membres.

M. POUND demande s'il y avait un comité spécial qui collaborait avec les autorités publiques espagnoles, puisqu'il semblait y avoir des difficultés importantes en matière de collaboration. Il fallait se pencher là-dessus. Deuxièmement, en référence au cas de Jessica Hardy, il proposait que l'AMA consulte le CIO pour régler cette affaire. Cela ferait mauvaise impression si l'AMA, les sportifs et le CIO donnaient l'impression de refuser une occasion légitime de tester ce que le CIO définit comme une règle d'admissibilité par opposition à une sanction additionnelle au Code, Code dont le CIO était un signataire. Ce point ne devait pas attendre pour être traité seulement six mois avant les Jeux olympiques.

M. GERRARD félicite Monsieur Niggli pour son rapport et fait référence aux cas 3 et 9 qui invoquaient tous deux la question d'une ONAD n'imposant pas de sanction parce que le résultat positif résultait d'un traitement médical. Il dit que cela concernait le principe des AUT et que le problème aurait pu être évité, si l'ONAD l'avait appliqué en faveur du

sportif. Il signale qu'il s'agissait d'une ONAD qui ne semblait pas tout à fait comprendre le principe des AUT et cela avait eu des répercussions négatives sur l'athlète.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répète une question soulevée la veille à la réunion du Comité exécutif. En se penchant sur les cas présentés, et en revenant deux années en arrière, il constatait que la suspension de quatre ans, qui était devenue une disposition du Code, avait rarement été imposée. Il rappelle aux membres que la période de suspension avait été prolongée de deux à quatre ans parce que des preuves scientifiques indiquaient que l'usage de stéroïdes anabolisants pouvait avoir des effets au-delà de la suspension de deux ans. Il était surpris de constater que l'extension de la suspension de deux à quatre ans avait rarement, voire jamais, été appliquée en dépit de cas impliquant des stéroïdes anabolisants ou de multiples substances. Il demandait à l'AMA de donner suite à cette question et de clarifier la situation voulant que l'AMA puisse faire appel dans les cas de suspensions trop courtes; la suspension de quatre ans devait être automatique dans les cas impliquant des stéroïdes anabolisants.

M. POUND ajoute un commentaire à la lumière du commentaire de Monsieur Gerrard sur les AUT, à savoir qu'une AUT ou le refus d'une AUT n'était pas une situation permanente et qu'on pouvait toujours faire une nouvelle demande si une AUT était refusée. La complication qui survenait lors d'appels était que la décision faisait l'objet d'un tout autre procès, en fonction de nouvelles preuves. Il proposait que les conseillers juridiques de l'AMA discutent avec le TAS et que les règles soient modifiées de sorte qu'un appel dans les cas d'AUT soit décidé en fonction de la preuve acquise avant le refus ou l'octroi de l'AUT et qu'aucune nouvelle preuve ne soit admise. Ainsi, il n'y aurait qu'une révision judiciaire et non un nouveau procès. Ceci réduirait aussi le nombre d'appels, les efforts et les coûts, et simplifierait tout le processus. Si un sportif n'avait pas d'AUT, il ou elle pourrait en faire la demande.

M. NIGGLI répond à Monsieur Pound par rapport à sa question sur l'Espagne. Dans un cas particulier où l'AMA n'avait pas le droit de faire appel en Espagne, il y avait eu des discussions avec les autorités espagnoles et celles-ci avaient modifié la loi de sorte que l'AMA puisse faire appel. Cette modification était mise en place à l'heure actuelle; c'était un pas dans la bonne direction.

Par rapport à Jessica Hardy, il était d'accord, mais ajoute que l'AMA n'y pouvait pas grand-chose. Cette question devait être réglée par le CIO et les sportifs. Il ne savait pas si les sportifs avaient contacté le CIO ou si une décision avait été rendue. Quoi qu'il en soit, il ne croyait pas qu'il y avait une demande en instance devant le TAS à ce stade.

Quant aux AUT, il était tout à fait d'accord que cela faisait partie de la question soulevée dans la lettre au TAS. Il croyait que les choses devaient être plus simples et qu'il y avait eu un précédent moins d'un an auparavant lorsqu'un panel avait décidé d'accepter de nouvelles preuves à une audience, et ce, même si le médecin n'avait pas traité le dossier avant. Selon lui, cela était insensé. L'AMA souhaitait que l'appel devienne une révision judiciaire et était prête à discuter avec le TAS par rapport aux règles.

Par rapport au commentaire de Monsieur Gerrard portant sur l'affaire en instance, il ne croyait pas qu'il était nécessaire d'en rajouter. Il croyait que la question médicale était davantage un prétexte. Il préférerait ne pas faire de commentaire additionnel.

En réponse au professeur Ljungqvist, il était d'accord avec le fait qu'il y avait eu plusieurs cas méritant des sanctions de quatre ans. Il explique que ces contrôles ne pouvaient être réalisés qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 2009; ainsi de plus en plus de cas surviendraient. Il indique qu'il y avait plusieurs affaires en instance avec des demandes de sanctions de quatre ans et que l'AMA serait très vigilante à cet égard.

LE PRÉSIDENT remercie Monsieur Niggli et annonce la pause café. Il invite d'abord les participants à se rendre à l'extérieur pour la prise de la photo officielle.

### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour : Juridique.

#### **5.2 Mise à jour : Interpol**

LE PRÉSIDENT invite Monsieur Mathieu Holtz à faire sa présentation sur Interpol.

M. HOLTZ se présente d'abord comme agent des enquêtes criminelles à Interpol pour le dossier des drogues et des activités criminelles. Il dit qu'il ferait une présentation chronologique des activités, mais qu'il ne répondrait à aucune question pour des raisons de confidentialité.

Il explique que les 188 chefs des bureaux d'Interpol s'étaient réunis à Lyon en avril 2008; ils avaient abordé le problème et avaient noté l'importance accrue de travailler sur les activités de dopage et les substances interdites. Au départ, leurs travaux se concentraient sur le crime organisé et le terrorisme, et l'exploitation des mineurs. Toutefois, les pays nordiques, plus particulièrement la Suède, avaient indiqué que les trafiquants et le crime organisé avaient infiltré le réseau du trafic des substances dopantes. Ce réseau était source de profits importants. Interpol s'était donc intéressé à ce milieu. La police italienne (Carabinieri), qui jouait un rôle actif dans la lutte contre le dopage, avait offert d'organiser une réunion d'experts en Europe en avril 2009 afin d'offrir de la formation aux forces policières impliquées dans les activités de dopage. La police européenne et la police américaine s'entendaient pour dire qu'il y avait une hausse du trafic de substances dopantes; celles-ci représentaient un réel danger pour la santé publique. De plus, l'Internet contribuait à publiciser et à vendre ces substances. Il était difficile de contrôler puisqu'Internet n'était pas réglementé. Une recherche sur Google pour les termes « acheter des stéroïdes » faite en 2009 avait produit 4 millions de sites Web. Ce nombre était passé à 5 millions en 2010-2011. À son avis, ce nombre allait encore augmenter.

Le salon de clavardage (*chat room*) d'un forum sur Internet fournissait un espace qui réunissait des acheteurs et des vendeurs et où on pouvait effectuer des paiements comptant ou par carte de crédit. Toutes ces transactions étaient faites en ligne.

Outre le fait de traiter avec des cas comme celui de Marion Jones, les priorités d'Interpol n'étaient pas uniquement axées sur les sportifs d'élite, mais également sur les millions d'utilisateurs anonymes du monde entier qui n'étaient pas des sportifs. Tout le monde savait que derrière les millions d'utilisateurs anonymes qui achetaient des stéroïdes en ligne, il y avait beaucoup d'individus pour prendre les commandes de drogues, ce qui exigeait un réseau bien organisé. Plusieurs personnes faisaient le trafic de stéroïdes comme source additionnelle de revenus depuis une chambre d'hôtel.

Pour produire des stéroïdes, il fallait des laboratoires clandestins, certains petits et d'autres beaucoup plus gros. Il fallait des équipements pour comprimer les pilules, emballer et étiqueter la marchandise. Des criminels endurcis, coupables de meurtres, de prostitution ou de trafic d'armes, protégeaient ces installations très bien équipées.

Il montre un site Web et donne une liste indiquant les prix, la qualité, la quantité, le nom et l'origine des produits. Ceux-ci provenaient surtout du Sud-Est asiatique. Les prix variaient jusqu'à 70 euros. D'autres sites Web donnaient des informations sur la prise de stéroïdes par voie intraveineuse.

Concernant les aspects financiers de ce commerce, qui impliquait également le blanchiment d'argent, il dit que la police suédoise avait fourni des données sur ses



travaux avec un groupe établi en Suède et en Asie du Sud-Est. À titre d'exemple, les profits étaient investis dans un spa, un centre de conditionnement physique ou de luxueuses demeures à Bangkok.

On avait fait des recommandations : améliorer le processus d'échange d'informations, identifier les cibles communes, constituer un réseau permanent d'experts américains et européens, développer une formation spécialisée et enquêter sur le trafic international de substances dopantes.

On avait comparé le trafic des drogues à celui des substances dopantes. Les produits dopants exigeaient peu d'investissements de base, les substances chimiques étaient communes et la logistique était minimale. La cocaïne provenait d'Amérique latine, et l'héroïne, d'Afghanistan; la substance chimique pour les produits dopants était disponible et vendue partout dans le monde. Les moyens de vente et de distribution étaient sensiblement les mêmes et dépendaient grandement d'Internet.

On utilisait les mêmes réseaux pour le trafic des drogues et des substances dopantes, mais les groupes de criminels organisés préféraient réaliser des profits à moindres risques en vendant des substances dopantes. Les trafiquants de drogues risquaient de lourdes peines d'emprisonnement, voire des condamnations à mort, alors que les trafiquants de substances dopantes pouvaient procéder impunément. Dans bon nombre de pays, le démantèlement de réseaux de trafiquants de substances dopantes n'était pas une priorité; certains pays, dont la situation politique était instable, ignoraient le problème complètement.

La production, la distribution et la consommation de substances dopantes dans les médicaments n'étaient pas réglementées de la même manière partout dans le monde; cela constituait un problème de taille pour Interpol. Les autorités américaines avaient toutefois conçu un plan d'opération.

Le manque d'harmonisation ralentissait la coopération internationale; cependant, une entente particulière avait été signée entre Interpol et l'AMA afin de permettre l'échange d'informations et d'expertises. Interpol donnait à l'AMA l'accès à son réseau de police dans 187 pays. Aucune information sur les enquêtes en cours ne serait divulguée; il y avait aussi une collaboration étroite avec les divisions scientifiques des autorités antidopage, et ce soutien était crucial pour détecter les nouvelles substances.

Le deuxième groupe de travail sur l'application de la loi en matière de dopage s'était réuni en novembre 2009. Une délégation d'agences fédérales américaines y avait présenté l'Opération *Raw Deal*, menée en 2007. Cette opération contre le crime organisé avait mené à 124 arrestations, au démantèlement de 77 laboratoires de toutes tailles et à la saisie de près de 12 millions de doses de stéroïdes, sans compter la saisie de 6 millions de dollars, de 27 presses à pilules et de 71 armes de combat.

Il montre ensuite un tableau présentant l'organigramme d'un réseau de trafic de substances dopantes : le consommateur faisait sa commande depuis son domicile par l'entremise d'un site Internet spécialisé et la commande était ensuite passée auprès d'un laboratoire clandestin. Les prix et les quantités étaient négociés directement en ligne dans des courriels encodés; les transferts d'argent étaient faits à l'Asie du Sud-Est; les fonds étaient acheminés par une entreprise de réexpédition aux États-Unis; les produits étaient commandés de l'Asie du Sud-Est; les produits étaient envoyés par une entreprise de réexpédition aux États-Unis; les produits étaient finalisés dans un autre laboratoire aux États-Unis et acheminés par la poste.

Il montre ensuite des photos de laboratoires amateurs installés dans des cuisines où on fabriquait des produits de piètre qualité. Ces produits seraient vraisemblablement consommés par de jeunes athlètes ou des adolescents n'ayant pas accès à des produits

de qualité. La police suédoise avait fourni des données voulant que dans 25% des cas de violence familiale, le conjoint avait pris des stéroïdes.

Un plan de travail avait été élaboré avec les partenaires américains et européens. Ce plan rejoignait les pays à l'Est; ceux-ci étaient prêts à fournir des informations afin d'identifier les cibles communes et de démanteler les réseaux financiers. Il faudrait deux ans avant de reconnaître les cibles. Les enquêtes en cours permettraient d'identifier les cibles. Il y avait une certaine hésitation à divulguer des informations et à nommer les cibles lors des réunions conjointes. On identifiait des sites Web, des fournisseurs de matières premières et d'équipements, ainsi que les mécanismes financiers en cause. Le soutien du Département de l'agriculture des États-Unis dans certaines enquêtes était impossible en raison des restrictions légales ou techniques européennes. Lorsque l'information provenait des États-Unis, c'était la loi du pays d'Europe en question qui devait accepter l'utilisation de cette information externe, notamment les achats par un agent d'infiltration.

Il dit que les données étaient recueillies et conservées aux bureaux d'Interpol à Lyon. On utilisait un outil d'analyse très précis qui respectait toutes les normes de confidentialité dans le cadre de chaque enquête. Toutes les données étaient utilisées et analysées par des analystes criminels. En tant qu'organisme de coopération, Interpol visait à mettre en relief les liens entre les différents pays et les différents cas, et de mettre les pays en garde contre certains sites sur leur territoire. On souhaitait également les informer des différents transferts de fonds réalisés, des achats d'équipements (par ex., des presses à pilules et du matériel) et des différents besoins.

Il ajoute que les informations étaient échangées à l'aide des outils d'Interpol. À titre d'organisme chargé de l'application de la loi, avec 188 agents dans les pays membres et un réseau sécuritaire dont les activités se déroulaient vingt-quatre heures sur vingt-quatre, Interpol pouvait fournir les informations requises de façon sécuritaire à tous les pays. L'avantage d'un système de transfert d'informations encodées était que des alertes pouvaient être transmises aux aéroports, aux ports et à toutes les autorités policières des 188 pays membres.

Il explique que le troisième groupe de travail dédié au dopage avait tenu une réunion en Suède récemment. Parmi les objectifs : accueillir les nouveaux membres du groupe d'experts. Les membres de ce groupe présentaient des cas et partageaient des informations avec les autres membres. Il y avait aussi eu une présentation sur les outils d'analyse établis pour toutes les opérations de la DEA des États-Unis. La Suède avait été le premier pays à partager des renseignements sur les enquêtes en cours sur les substances dopantes et le trafic de la drogue. La Suède était décrite comme un centre de liaison qui s'attaquait au trafic de l'Asie du Sud-Est vers l'Europe.

La réunion avait permis de fournir aux collaborateurs des mises à jour sur les dernières techniques de trafic utilisées.

La police italienne avait invité les membres présents à prendre part à une formation spécialisée donnée par la FDA. Cette formation aiderait les enquêteurs de police à travailler sur les sites Internet afin de détecter l'origine des médicaments trafiqués et des substances dopantes vendus en ligne.

Il montre un exemple des nouvelles tendances en matière de trafic de substances dopantes – de petits sacs de papier contenant des stéroïdes anabolisants. La police criminelle autrichienne avait trouvé une presse industrielle de papier journal qui servait à fabriquer de petits sacs de papier de différentes couleurs et contenant différentes composantes chimiques. Cela constituait un problème pour la police frontalière puisque les sacs contenant les substances pouvaient être envoyés dans une enveloppe de dimensions A4.

Le contrôle frontalier de Norvège avait découvert d'autres moyens d'acheminer des stéroïdes en poudre; il s'agissait de cacher la poudre dans des pièces d'automobile. On avait intercepté un conteneur d'Asie du Sud-Est renfermant 10 000 pièces d'auto camouflant cette poudre.

En matière de trafic de drogue et de substances dopantes, Interpol visait à offrir son soutien complet à tous les pays membres, à dépêcher des équipes d'enquêteurs au besoin et à effectuer des saisies. À l'instar de l'Italie, Interpol fournissait de la formation spécialisée aux autorités policières et celles-ci pouvaient utiliser leurs outils d'analyse pour faciliter les enquêtes nationales. De tels renseignements étaient transmis aux 188 pays membres.

Les travaux d'Interpol impliquaient l'analyse et la coopération, l'identification des dernières tendances et façons d'opérer, et la mise en relief des réseaux criminels. La plupart des enquêtes réalisées en Europe montraient que le crime organisé était impliqué dans les activités liées aux substances dopantes; la plupart se déroulaient en ligne et comportaient peu ou pas de risques pour les revendeurs. Les pays européens disposant de lois en ce sens ne tenaient pas compte de ce problème. Il était facile de contourner les lois, et les profits étaient faramineux. Interpol avait aussi identifié des méthodes de dissimulation, les routes ou voies utilisées, les points d'origine et de destination. Interpol publiait des alertes, organisait des séances de coordination et fournissait son soutien dans les enquêtes nationales.

Afin de faciliter la coopération internationale dans les enquêtes, il dit qu'Interpol comptait former des groupes ad hoc centrés sur un problème en particulier, regroupant des autorités policières axées sur un cas commun, identifiant des cibles communes et facilitant les échanges de données et le soutien analytique au besoin.

En principe, Interpol ne travaillait pas avec les sportifs, mais les États-Unis avaient demandé d'organiser des réunions de coordination afin de faciliter les échanges d'informations au besoin.

Interpol offrait son soutien à la coordination des enquêtes internationales, donnait à son réseau de 188 pays membres l'accès à sa base de données et à ses outils d'analyse et continuait à collaborer étroitement avec son partenaire, l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie Monsieur Holtz pour son rapport très informatif et dit qu'il était très satisfait des progrès réalisés dans le cadre de cette collaboration. Le directeur général et lui-même comptaient visiter les bureaux d'Interpol en février afin de poursuivre les échanges. Il termine en disant qu'aucune question ne serait posée afin de ne pas compromettre les travaux en cours.

## DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur Interpol.

## **6. Finance**

### **6.1 Mise à jour : Finance**

M. REEDIE s'excuse si certaines informations pouvaient sembler redondantes à certains membres présents. Compte tenu de la présence de nouveaux membres du Conseil de fondation, il croyait qu'il était nécessaire d'aborder le procès-verbal de la réunion du Comité Finance et Administration tenue en juillet à Lausanne. Les comptes de la dernière année avaient été abordés à cette réunion, particulièrement le document de contrôle interne des auditeurs PricewaterhouseCoopers. Seule une information mineure avait été présentée à l'AMA par les auditeurs, et la direction de l'AMA avait déjà réglé ce

point. La gestion financière était de grande qualité. En outre, le budget 2010 avait été révisé et le projet de budget 2011 avait été évalué. Ce processus incluait la révision de toutes les dépenses de l'AMA afin de justifier toute proposition de hausse des contributions. On avait également vérifié les prévisions de trésorerie. Bien que les chiffres ne soient pas exactement à jour, le procès-verbal pouvait fournir des informations utiles aux participants.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour : Finance.

### **6.2 État des contributions des gouvernements/du CIO**

M. REEDIE informe les membres que l'AMA avait recueilli 98,47% des contributions au 19 novembre. Le comité avait prédit un taux de collecte de 96%; il s'agissait d'une amélioration. On collectait les contributions des gouvernements et le CIO versait une contribution équivalente en trois versements durant l'année.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur l'état des contributions des gouvernements et du CIO.

### **6.3 Comptes trimestriels 2010 (3<sup>e</sup> trimestre)**

M. REEDIE informe les membres que les comptes au 30 septembre 2010 indiquaient qu'un léger profit avait été réalisé. On collectait plus d'argent au début de l'exercice financier et on en dépensait plus tard dans l'année. Ces données ne préoccupaient pas le Comité Finance et Administration.

Le prochain document était un état du budget par rapport aux dépenses actuelles fournies mensuellement par le département Finance de l'AMA; il indiquait si l'organisation allait pouvoir respecter ce qui avait été annoncé. Dans ce document, fort utile, on pouvait vérifier tous les éléments de revenus de chaque département et des bureaux régionaux.

Les données du 30 septembre avaient été projetées afin de refléter la situation à la fin de décembre. Il explique que les membres versaient leurs contributions en dollars américains, alors que plusieurs dépenses étaient payées en dollars canadiens. Les fluctuations des taux de change en raison de la chute du dollar américain signifiaient que les estimations de 2010 étaient établies en fonction d'un taux de change à 1,08, revu à 1,04. Le dollar américain était à quasi-parité avec le dollar canadien. En somme, la facture des salaires variait de 4,9% en raison des différences de taux de change. C'était la faute de personne, mais cela constituait néanmoins un problème.

Ceci étant dit, une révision des principaux points de revenus et de dépenses montrait que l'on avait collecté plus de contributions que prévu, malgré quelques contributions impayées. Il explique que les données ne seraient pas respectées quant à l'accréditation et à la ré-accréditation des laboratoires cette année; un laboratoire n'avait pas terminé le processus d'accréditation, ainsi les frais ne seraient pas payés.

Heureusement, les versements de Montréal International, l'organisme responsable de payer les coûts d'hébergement au nom des gouvernements du Canada et du Québec, étaient en dollars canadiens; c'était avantageux une fois la conversion en dollars américains.

Le budget avait initialement prévu que 630 000 \$ US pouvaient être récupérés en intérêts, mais les données seraient probablement inférieures de 80 000 \$. Il dit que l'objectif ne serait pas atteint, en dépit des efforts et d'une grande prudence au niveau des fonds.

Les coûts des réunions intergouvernementales étaient légèrement plus élevés qu'anticipé, alors que ceux des réunions sportives étaient inférieurs. Le programme des Observateurs indépendants avait coûté 20% de plus que prévu, surtout en raison du Tour de France, non prévu au budget. On espérait que l'UCI prenne en charge certains de ces frais. Les frais de consultation étaient plus élevés que prévu et les frais d'éducation étaient sensiblement les mêmes que prévu. Les activités se rapportant au Code par le département Standard et harmonisation atteignaient 70% du budget anticipé.

Dans l'analyse finale, rien ne suscitait d'inquiétudes par rapport aux estimations de 2010.

### DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2010.

#### **6.4 Budget 2011**

M. REEDIE informe les membres qu'il n'y avait aucune raison de modifier les chiffres du budget de 2011 soumis au Comité exécutif en septembre et abordé de nouveau la veille. Afin d'aider les membres à mieux comprendre, il avait préparé une liste d'explications sur le plan stratégique et opérationnel. Ces explications illustraient pourquoi on dépensait telle ou telle somme pour différents secteurs, comme les litiges. Essentiellement, l'exercice était d'établir les rôles de l'organisation et d'attribuer un coût à chaque rôle. Le projet de budget se voulait un reflet fidèle de la situation; ce dernier serait d'ailleurs proposé aux fins d'adoption un peu plus tard. Les deux données suscitant le plus d'intérêt étaient les prévisions de collecter 96% des contributions et la hausse de 2% des contributions en 2011, par rapport à une hausse de 4% en 2010. Il espérait que ces données étaient acceptables.

Il ajoute que la veille, le Comité exécutif avait demandé de produire un projet de budget pour 2012, chose qui serait faite en mai 2011.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires sur ce point.

MME BATTAINI-DRAGANI félicite d'abord l'intervenant pour sa présentation et demande ce qu'il adviendrait des sommes non dépensées dans le budget de 2010 par rapport à 2011. Pouvait-on reporter des sommes d'un budget au budget suivant, ou devait-on les remettre aux membres de l'AMA? Elle dit être impressionnée par le taux de collecte de 98%.

De surcroît, elle dit qu'il avait été difficile pour les états membres du Conseil de l'Europe d'arriver à la conclusion d'appuyer le budget 2011 proposé. On avait évalué les différentes hypothèses et on avait enfin décidé d'appuyer le budget. Cette décision n'avait pas été facile. Tout cela reflétait ce qui avait été dit sur les difficultés financières vécues en Europe, où l'on sabrait tous les budgets et les salaires. Le CAHAMA avait donc pris une décision exceptionnelle en appuyant le budget 2011 de l'AMA. Elle ajoute qu'il y avait des préoccupations par rapport à la planification du budget de 2012. Les données et propositions faites par l'AMA seraient donc scrutées de près. Il était crucial de faire des propositions claires afin de pouvoir se pencher sur les activités prioritaires de l'AMA et d'évaluer les éléments budgétaires qui devaient subir une hausse et ceux qui devaient subir une baisse pour maintenir un taux de croissance à zéro en 2012.

Enfin, elle dit ne pas être impressionnée par le budget de l'AMA. Comme les membres avaient de la difficulté à accepter les hausses dans le budget, il serait souhaitable que les responsables des ressources évaluent la possibilité de définir une stratégie déterminante de mobilisation des ressources pour l'organisation, qui impliquerait des contributions

obligatoires des états membres et du CIO et toutes les possibilités de s'associer avec d'autres organisations internationales.

Elle dit que la présentation d'Interpol avait prouvé qu'une telle coopération pouvait permettre à l'AMA de sensibiliser tout en dépensant moins. Une stratégie de mobilisation des ressources, avec des partenariats précis, des contributions volontaires, etc., profiterait à tous les membres. Elle ne cherchait pas à empêcher l'AMA de remplir sa mission importante, mais plutôt de modifier la stratégie pour l'avenir, puisque les difficultés des états membres ne se dissiperaient pas dans un avenir rapproché. Comme l'AMA devait étendre sa portée, il fallait avoir une vision quant aux moyens de financer l'organisation différemment.

M. POUND était entièrement d'accord avec Madame Battaini-Dragoni. À la suite de la présentation d'Interpol, il était frustrant d'entendre qu'il était difficile d'obtenir une hausse de 2% quand les deux parties injectaient 15 millions de dollars dans le monde entier. On sentait un manque de communication, et la solution résidait peut-être dans les contributions volontaires et les partenariats. L'aide des gouvernements était certainement la bienvenue. Les gouvernements savaient où se trouvait l'argent, où étaient les partenariats, comment se dépensait l'argent pour lutter contre le crime organisé, le trafic de drogues, etc. (localement et à l'étranger). Il ajoute qu'il était peut-être nécessaire de constituer un groupe de travail afin de trouver un moyen pour étendre la portée, en dépit des problèmes liés à l'augmentation des contributions obligatoires. Les ressources disponibles étaient bien en deçà du montant requis pour atteindre les objectifs de l'organisation. Il était inacceptable de devoir se battre chaque année pour une hausse de 1% ou 2%. On devait imposer une hausse importante. La question était de savoir comment on pouvait obtenir une augmentation cinq fois plus élevée (au quintuple) des ressources actuelles. Comment pouvait-on trouver de telles ressources? Une somme de 30 millions de dollars divisée en 200 pays était nettement insuffisante.

M. REEDIE répond à Madame Battaini-Dragoni que l'AMA n'avait jamais envisagé de remettre les surplus budgétaires aux partenaires! Ces sommes étaient déposées en banque. Au cours des cinq ou six dernières années, tout surplus budgétaire avait été utilisé pour subventionner les activités de l'Agence.

Il était au courant des difficultés budgétaires des gouvernements de l'Europe et félicitait Madame Battaini-Dragoni pour la décision. Il savait très bien que ce problème était courant. L'AMA en tiendrait compte lorsque les données préliminaires seraient présentées dans la prochaine année. L'expression « stratégie en matière de ressources » semblait plus appropriée et se rapportait aussi aux autres commentaires formulés. On connaissait bien le problème et on prenait des mesures pour trouver des solutions. Des fonds importants pour la recherche médicale et scientifique étaient rendus disponibles par l'UE; des efforts devaient être faits pour convaincre l'UE de financer de telles activités en Europe, ce qui permettrait à l'AMA de financer des activités de recherche ailleurs dans le monde. Le processus était lent.

Il dit qu'il serait heureux d'accepter la suggestion de Monsieur Pound. Les fonds de l'AMA étaient minimes, mais il était difficile d'obtenir du financement. Malgré le succès du Mouvement olympique à générer ses propres revenus, provenant en presque totalité du monde des affaires, plusieurs dépendaient de tels revenus et l'AMA ne représentait qu'une dépense de plus pour le CIO. L'AMA serait heureuse d'entendre les suggestions sur la formation d'un comité de financement ou d'un groupe de travail qui se pencherait sur les moyens d'obtenir du financement additionnel.

Il ajoute, néanmoins, que les membres devaient savoir que l'AMA faisait l'essentiel pour mener ses activités efficacement. Plusieurs demandes de financement étaient faites pour les projets de recherche; on ne pouvait pas tous les financer. On ne pouvait



financer qu'un petit nombre de projets de recherche en sciences sociales. On pouvait certainement en faire plus, mais il espérait que les efforts actuels étaient appréciés.

M. REEDIE propose que le budget 2011 soit accepté.

LE PRÉSIDENT informe Madame Battaini-Dragoni que plusieurs projets progressaient, mais qu'il était prématuré d'en parler à l'heure actuelle. L'expérience montrait que lorsqu'on trouvait du financement complémentaire, les contributions des états membres avaient tendance à chuter, ce qui n'était pas une si mauvaise chose en soi, puisque cela n'engendrait pas une augmentation nette. La hausse de 2% proposée et acceptée représentait 150 000 \$ pour les autorités publiques en Europe, le tout partagé entre 47 pays. Certes les temps étaient difficiles partout dans le monde, mais il fallait tenir compte de ces données dans la planification. À titre de comparaison, l'UE avait augmenté son budget 2011 de 6%; l'augmentation de l'AMA était donc très modeste.

Il se demandait s'il était vraiment possible de respecter un budget cinq fois plus élevé que celui-ci. Les organisations régionales antidopage essayaient d'offrir des services à 122 petits pays avec un budget annuel d'environ 500 000 \$. Avec cinq fois plus d'argent, elles pourraient certainement en faire beaucoup plus.

#### DÉCISION

Le budget 2011 est approuvé.

### **6.5 Sélection des auditeurs pour 2011**

M. REEDIE note que les auditeurs devaient être nommés officiellement et proposait dès lors PricewaterhouseCoopers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011. Le Comité Finance et Administration comptait néanmoins lancer un appel d'offres en 2011, et ensuite prendre une décision par rapport aux prochains auditeurs. L'AMA pouvait possiblement obtenir une meilleure offre.

M. REEDIE remercie Madame Pisani et l'équipe des finances pour leur travail très précis et constant dans la production des états financiers.

LE PRÉSIDENT remercie le comité de Monsieur Reedie pour son travail considérable, qui avait été au-delà des attentes du Conseil de fondation.

#### DÉCISION

La sélection des auditeurs proposés pour 2011 est approuvée.

## **7. Code mondial antidopage**

### **7.1 Supervision de la conformité du Code**

M. ANDERSEN dit que ce point à l'ordre du jour devait être approuvé par le Conseil de fondation. Il s'agissait d'une recommandation du Comité exécutif abordée en septembre et la veille. Le document présentait les critères pour déterminer la conformité du Code. Ces critères étaient les suivants : acceptation du Code, mise en place des règles et de programmes antidopage efficaces incluant plusieurs éléments. La direction de l'AMA utiliserait ces critères afin d'évaluer les partenaires. Il demandait aux membres du Conseil de fondation d'approuver ces critères.

LE PRÉSIDENT dit que la recommandation du Comité exécutif était que le Conseil de fondation approuve la proposition.

M. POUND se demandait quelle était la recommandation du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT explique que le Comité exécutif recommandait que les critères présentés soient utilisés afin d'évaluer la conformité des signataires au Code mondial antidopage. Les critères se trouvaient au point 3 du document.

### DÉCISION

Les critères proposés pour déterminer la conformité du Code sont approuvés.

## **7.2 Rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code**

M. ANDERSEN insistait sur le fait que ce rapport n'était pas un rapport de conformité. Il s'agissait d'un rapport intérimaire remis au Comité exécutif et au Conseil de fondation à chaque réunion depuis l'entrée en vigueur du Code. Le rapport final de conformité au Code serait soumis au Conseil de fondation en 2011. D'ici là, l'AMA superviserait les signataires des FI olympiques et les FI de SportAccord, et supervisait actuellement la conformité des ONAD au Code. Les critères que les membres venaient tout juste d'approuver se trouvaient à l'écran et dans les documents sur la table.

Il insistait à nouveau sur le fait qu'il s'agissait d'un rapport intérimaire. Il dit qu'il y avait eu d'importants progrès en matière de développement des règles et des programmes de la part des signataires au cours des dernières années. Le rapport intérimaire était un rapport avec respect des critères de base. Ces critères étaient ceux que les membres venaient d'approuver. Cela ne signifiait pas qu'une OAD avait nécessairement des contrôles ou des règles de qualité supérieure. L'AMA supervisait le développement au quotidien; les documents sur la table constituaient une version à jour par rapport aux documents dans leurs classeurs. Plusieurs partenaires avaient connu des améliorations dans certains secteurs.

Dans l'évaluation des signataires, l'AMA obtenait des informations de différentes sources. L'AMA avait créé un sondage en ligne; celui-ci serait disponible bientôt. L'évaluation se basait sur ce questionnaire. L'AMA obtenait aussi des informations d'autres sources; elle collaborait étroitement avec les bureaux régionaux et les ORAD et aussi avec les FI et les ONAD afin d'évaluer leurs programmes. L'AMA obtenait aussi d'excellentes informations d'ADAMS, puisque près de 100 organisations sportives et ONAD utilisaient ADAMS. Le tableau remis aux membres était conçu pour répondre à leurs demandes; ces demandes avaient été acheminées à la direction à maintes reprises. On avait demandé à la direction de présenter un rapport plus précis aux membres et n'avait pas réussi à le faire dans le passé pour les pays et les fédérations non conformes. Ce rapport fournissait une liste de tous les pays du monde et de toutes les FI supervisés par l'AMA.

Le format du rapport était basé sur le tableau à l'écran. Il importait de noter que le score entier devait être atteint pour être considéré en conformité avec le Code. À la demande du Comité exécutif et du Conseil de fondation, on avait divisé le rapport en deux sections : les règles et les programmes.

En conclusion, il répète que ce rapport n'était pas final; il s'agissait d'un rapport intérimaire. L'AMA devait communiquer avec ses partenaires; elle le faisait régulièrement. Lors de la préparation de son rapport final pour 2011, l'AMA contacterait tous ses partenaires pour leur faire part des progrès réalisés et pour leur faire des suggestions d'améliorations. Dans l'année à venir, lui et son équipe concentreraient leurs efforts pour aider les partenaires à respecter les critères proposés afin de veiller à ce que de plus en plus d'organisations dans le monde deviennent conformes au Code.

M. YOUNG demande si un sport comme la boxe, qui avait trois étoiles sur cinq, serait prévenu qu'il avait trois étoiles sur cinq et recevrait des conseils précis sur les points à améliorer ou les démarches à entreprendre afin d'obtenir cinq étoiles ou points verts.

M. RICCI BITTI fait remarquer que ce point avait toujours été très controversé au niveau de l'impact. Il s'agissait d'un rapport intérimaire. Ainsi, les membres devaient se demander si le rapport respectait les objectifs que l'AMA souhaitait atteindre. On voyait beaucoup de points verts, mais ce qui l'inquiétait était la nécessité d'avoir cinq points verts. Il insistait sur le fait qu'il fallait abonder dans le sens de Monsieur Young. Il fallait échanger. Si un organisme n'était pas conforme, il devait recevoir des explications sur cette non-conformité.

Lorsqu'il voyait la Russie comme étant entièrement conforme et le Brésil absent du programme, il était bien difficile pour lui de comprendre toute cette situation. Il s'agissait de deux pays très importants.

M. RYAN félicite Monsieur Andersen puisque le rapport intérimaire était maintenant plus complet, ce qui constituait une amélioration. Parmi les priorités pour l'année à venir, il dit que le directeur général avait mentionné le rapport de conformité. Il était d'accord avec le fait que c'était une question de communication. Il fallait que l'intention de ces rapports intérimaires soit très claire. Ces rapports étaient-ils principalement des outils de gestion pour aider la direction de l'AMA à cibler les secteurs pouvant aider les partenaires à devenir conformes au Code? Il y avait un léger risque que ces rapports envoient le mauvais signal. Sans donner de noms, il ajoute que certaines fédérations avaient investi des millions de dollars dans ce processus et n'étaient toujours pas considérées comme conformes, alors que d'autres éprouvaient des problèmes sérieux et étaient considérées comme conformes. En guise de solution, il se demandait si on pouvait ajouter des notes de bas de page lorsque certains aspects semblaient inusités. Certains partenaires étaient surveillés de près par l'AMA en raison de leur situation inquiétante; même s'ils avaient cinq points verts, pouvait-on ajouter une note de bas de page aux partenaires suscitant une attention particulière?

MME MARKOVIC salue la nouvelle façon de présenter le rapport de conformité. Il pouvait très bien comprendre l'ampleur des travaux dans un tel exercice. Elle dit que le rapport était clair et facile à lire. Elle insiste sur le fait que le système devait être développé davantage afin de donner un portrait précis de la qualité et de l'engagement des signataires, en plus de superviser les travaux réalisés en matière de lutte contre le dopage, et ce, afin de mettre tous les signataires sur un même pied d'égalité. Peut-être pouvait-on définir des standards de base dans le système de conformité.

M. REEDIE demande si les critères qui venaient d'être approuvés étaient les critères que la direction avait utilisés pour arriver à ce stade. Quelles informations provenaient de l'auto-évaluation par opposition à une évaluation par l'AMA? Il lui semblait que l'AMA avait utilisé des informations obtenues en ligne.

M. POUND dit qu'il était d'accord avec Monsieur Reedie. Si l'AMA traitait les auto-évaluations et non les évaluations externes du contenu ou des activités, cela n'était pas très efficace. Monsieur Ricci Bitti avait soulevé un très bon point. En examinant le tableau, il y avait un pays, la Russie, qui préoccupait beaucoup l'AMA. On avait parlé de ce pays lors des réunions et dans les médias; tout le monde savait qu'il y avait un problème. Comment expliquer que toutes les cases étaient cochées? Si ce document était rendu public, on enverrait le message que ce pays était entièrement conforme au Code. L'AMA aurait un problème de communication, et de crédibilité, avec cette situation.

M. ANDERSEN répond aux questions et aux commentaires. Il dit à Monsieur Young que l'AMA communiquerait avec chaque partenaire n'ayant pas atteint un score complet. Les partenaires sauraient exactement à quoi s'en tenir puisque l'AMA leur expliquerait les

mesures à prendre pour améliorer leur système (les règles ou les programmes). Lorsque l'AMA évaluait ces organisations, elle remarquait que les lacunes venaient surtout des contrôles hors compétition. La plupart des commentaires indiquaient des lacunes au niveau des programmes de contrôles hors compétition. Il était relativement simple d'établir un programme d'éducation et un système d'AUT. Il n'était pas non plus difficile d'établir sur papier un système de gestion des résultats. La tâche de l'AMA était de superviser l'application du système de gestion des résultats, par exemple, et cela était validé par le département juridique qui supervisait toutes les décisions fournies par les signataires.

À savoir si le rapport intérimaire respectait les critères requis, il explique que si un signataire avait atteint un score complet selon les critères adoptés, il était considéré comme conforme aux exigences du Code. Les fondements de cet exercice étaient le Code. L'AMA avait l'obligation, en vertu de l'article 23.4 du Code, de rendre compte au Conseil de fondation sur la conformité au Code. L'AMA allait fournir son rapport officiel l'année suivante.

D'ici là, il y aurait beaucoup d'interactions et de suivi avec les organismes. Les prochains mois seraient donc très occupés à cet égard.

Par rapport à la Russie et au Brésil, ces pays organiseraient respectivement les Jeux olympiques de 2014 et 2016. Le directeur général avait fait des commentaires précis sur ces pays et il y aurait un suivi par l'AMA et le CIO qui veilleraient à ce qu'ils soient conformes au Code bien avant les Jeux olympiques.

En réponse à Monsieur Ryan, il dit que l'outil devant eux était un outil de gestion, certes, mais que l'AMA avait proposé de faire un rapport au Conseil de fondation l'année suivante en vertu des critères du Code. Il dit qu'il serait très heureux d'accueillir les suggestions et les conseils sur la manière de présenter le rapport. L'AMA pouvait toujours s'améliorer, c'était le but de l'exercice. Il ne s'agissait pas de jouer le rôle de « chien de garde » ou d'accuser les pays ou les fédérations de ne pas faire suffisamment d'efforts. L'objectif était d'améliorer le niveau des pays et les fédérations à la satisfaction du Conseil de fondation.

Il croyait que l'AMA traitait tous les partenaires équitablement au cours de l'exercice. Il dit que l'évaluation était juste, selon lui, et basée sur les critères qui venaient d'être approuvés par les membres.

Ce rapport était le niveau de base en matière de conformité. La page couverture indiquait clairement que le document n'évaluait pas la qualité; il référait uniquement au niveau de conformité de base, et la conformité requise était décrite dans les critères et dans le Code. Tous les signataires étaient encouragés à atteindre les standards et critères les plus élevés, plutôt que les critères de base, dans le cadre de leurs activités antidopage quotidiennes. L'AMA avait souligné ce point; il était important d'insister sur le fait que le document présentait des critères de base.

L'AMA recevait des informations de différentes sources, dont le sondage en ligne. Cette information était soumise par les partenaires. Il savait fort bien que l'information soumise par les partenaires pouvait être biaisée positivement. Mais il était persuadé que ce point serait pris en compte au moment de soumettre le rapport au Conseil de fondation. On pouvait interpréter l'information reçue de différentes façons, mais son équipe et lui essayaient de le faire en fonction des informations remises à l'AMA et aux bureaux régionaux.

L'auto-évaluation était une chose, mais l'AMA recevait aussi d'autres informations. Dans le sondage en ligne WADA-Logic, on pouvait insérer un facteur de non-confiance ou de non-crédibilité dans le système, ce qui signifiait que si l'AMA recevait des informations

contraires à celles fournies, elle pouvait ajouter un tel facteur à cette information, ce qui changeait le score.

Par rapport à la question à savoir si la Russie était conforme ou non conforme, il dit que le pays respectait les critères de base présentés. Est-ce que cela signifiait que la qualité était élevée? Cela restait à discuter. La Russie figurait sur une liste d'évaluation spéciale par le CIO et l'AMA, et il pensait que l'AMA devait continuer à évaluer la Russie et tous les autres pays sur la liste.

MME BATTAINI-DRAGANI remarque que cette question était liée à la mission principale de l'AMA. En regardant les tableaux, elle dit qu'elle partageait le point de vue exprimé par Monsieur Andersen à savoir qu'il s'agissait d'un outil aidant à gérer la conformité du Code. Elle ajoute qu'elle aurait préféré voir les pays classés en fonction de leur acceptation du Code. Pouvait-on comparer les résultats dans les différents pays lorsque ceux-ci avaient eu différents laps de temps pour respecter les exigences du Code? Ce système était en place, certains critères avaient été acceptés, mais que faisait l'AMA avec les pays qui n'avaient pas encore accepté le Code, mais qui étaient prêts à le faire? Que faisait l'AMA pour les aider à ce chapitre? Pour un organisme mondial comme l'AMA, il serait peut-être intéressant de savoir comment identifier les pays en fonction de leur acceptation du Code. L'AMA arriverait à certaines conclusions plus facilement. Certains pays n'ayant pas respecté les exigences après cinq ou dix ans ne devraient pas être comparés aux pays ayant accepté le Code après un an ou deux. Monsieur Andersen avait dit que le document était un outil de gestion important pour dialoguer avec les pays. Il avait aussi dit que l'AMA concentrerait ses efforts au cours de la prochaine année à aider les pays éprouvant des problèmes. Elle dit qu'elle aimerait voir ce rapport comme un outil de supervision « modéré » mettant en cause des dialogues et permettant d'aider les pays à atteindre leurs objectifs. Le tableau pourrait être présenté de la même manière, mais il pourrait prendre en compte le facteur temps. On pourrait peut-être ajouter une colonne de plus afin que tout le monde soit au courant de la situation.

LE PROFESSEUR DVORAK dit que la gestion des résultats était aussi un facteur important et que le rapport ne présentait pas ce point. Les points étaient adéquats, mais il aimerait voir le nombre de procédures d'échantillons réalisés par pays, par continent et par fédération ainsi que le nombre réel de cas positifs identifiés. En outre, dans une autre colonne, il aimerait voir les sanctions imposées, et ce, afin d'avoir un portrait fidèle de la situation de conformité. L'objectif était de rendre les choses plus claires au sein des sports d'équipe, puisque les médecins étaient très organisés et qu'ils avaient remarqué des divergences entre les données des statistiques des laboratoires et les données reçues. Ils avaient même réalisé que certains laboratoires ne remettaient pas de rapports aux FI, mais uniquement à l'AMA ou à l'organisme ayant fait la demande. Il faisait donc une demande officielle que le prochain rapport annuel inclue ces statistiques afin d'être en mesure de les analyser. Il y avait quelque 270 000 contrôles par année avec des retombées financières d'un demi-milliard de dollars; il fallait donc être prudent quant aux sommes investies et au rapport coûts-résultats.

M. POUND croyait que l'idée de Madame Battaini-Dragoni d'avoir un outil de supervision « modéré » était bonne, mais en novembre 2011, le Code serait en vigueur depuis huit ans. L'AMA avait évité de porter des jugements sévères; il y avait des conséquences à la non-conformité. L'AMA agirait en novembre 2011 et d'ici là, les organismes devraient se conformer. Le rapport devrait en faire état. Alors, les FI, le CIO et les autres organisations devraient appliquer leurs règles. Sans supervision rigoureuse, on ne ferait qu'esquiver le problème.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST dit être d'accord avec une supervision « modérée ». Mais à la lumière des discussions, il disait comprendre que ce rapport intérimaire de conformité ne reflétait pas la qualité de ce qui se passait vraiment dans les différents

pays et fédérations. Certains pays et fédérations étaient conformes, mais avaient de graves lacunes au niveau de leurs pratiques antidopage, alors que d'autres pays n'étaient pas conformes et avaient d'excellentes pratiques antidopage.

M. ANDERSEN dit qu'une supervision « modérée » était à prévoir pour la prochaine année. Elle devait être modérée; l'AMA n'imposait rien à personne, elle essayait seulement de collaborer avec les partenaires afin de les aider à devenir conformes au Code. Par rapport à la qualité des statistiques, les résultats anormaux, les violations aux règles antidopage, etc., il dit qu'il serait nécessaire dans les années à venir d'évaluer la manière dont l'AMA pouvait aider à améliorer les programmes. Il s'agissait du premier rapport de conformité au Code qui serait présenté et, comme Monsieur Pound l'avait indiqué, ce rapport devait être clair. La prochaine année présenterait des défis en matière de soutien à la conformité au Code. Ce soutien serait fait avec la collaboration des partenaires et au moyen de dialogues.

Quant à l'acceptation du Code dans le temps, la plupart des signataires avaient accepté le Code en 2003 et en 2004, ainsi la majorité était signataires depuis au moins six ans. L'AMA avait collaboré étroitement avec les signataires afin de mettre en place les règles. Les critères présentés seraient utilisés dans la prochaine année, mais ils allaient peut-être changer pour le rapport de 2013.

LE PRÉSIDENT insiste sur le fait que le document était un rapport intérimaire sans statut officiel. Il s'agissait du troisième rapport intérimaire présenté au Conseil de fondation et découlait des discussions de mai dernier, alors que le Conseil de fondation avait demandé des informations sur les progrès. Le rapport présenté était un rapport sur les progrès réalisés, sans plus. L'année suivante, ce serait l'heure des décisions. La seule chose qui avait changé était la manière de présenter le rapport. L'AMA était une organisation de réglementation, elle supervisait le Code et cela faisait partie du processus. Mais l'AMA fournirait son soutien du mieux qu'elle pourrait. Elle le faisait toujours et continuerait de le faire. Il espérait voir des points verts partout dans un an à pareille date. L'AMA ferait le nécessaire pour s'assurer que les organismes deviennent entièrement conformes. Il demandait aux membres de lire la clause devant eux indiquant que le rapport traitait les contrôles en et hors compétition, la gestion des résultats, l'éducation et les AUT. Le rapport n'abordait aucunement la qualité. Il rappelait aux membres qu'ils avaient déjà approuvé les critères. Il ne croyait pas que les critères devaient être changés. L'AMA tiendrait compte de tous les commentaires formulés par les membres.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport intérimaire sur la mise en place et la conformité du Code.

## **8. Passeport biologique de l'Athlète**

LE DR VERNEC dit que le programme du Passeport biologique de l'Athlète avait été développé afin de superviser les variables biologiques des sportifs au cours d'une période de temps donnée afin de faciliter la détection indirecte du dopage. Il se voulait un moyen de poursuivre les violations aux règles antidopage, et il avait une valeur importante en conjonction avec les contrôles ciblés et les autres méthodes d'analyse de substances interdites. Au cours des derniers mois, l'AMA avait contacté bon nombre de partenaires qui utilisaient ou mettaient en place le programme du Passeport biologique de l'Athlète, plus particulièrement l'UCI, l'une des fédérations reconnues pour avoir piloté le module hématologique. Un groupe d'experts avait été formé pour perfectionner les lignes directrices du programme. L'efficacité du programme devait être améliorée de différentes façons, notamment en incluant davantage de contrôles intelligents et de recherche afin



d'accroître la puissance des algorithmes du logiciel du PBA. L'AMA était également au fait du besoin de limiter les coûts.

Le logiciel du PBA avait été développé par le laboratoire de Lausanne avec le soutien de l'AMA, et serait intégré dans ADAMS. Il dit que cela améliorerait grandement sa convivialité et son efficacité. Ce point était hautement prioritaire pour ADAMS et serait complété en 2011, à la mi-année.

Le département Science avait travaillé fort pour mettre en place le programme d'évaluation externe de la qualité EQAS pour le PBA, avec 20 laboratoires accrédités par l'AMA et trois autres laboratoires à venir. Il y avait aussi d'autres laboratoires non accrédités qui respectaient les critères de l'AMA et qui se joindraient au nombre afin d'étendre le réseau des laboratoires pour le PBA. Le transport des échantillons engendrait des coûts importants.

On s'affairait également au module stéroïdien du programme du Passeport; les détails techniques seraient finalisés sous peu. Le module stéroïdien serait intégré aux lignes directrices techniques en 2011, à la mi-année. On s'affairait parallèlement à intégrer le module stéroïdien dans ADAMS. Il s'agissait là des premières étapes; l'AMA comptait régler les points à mesure qu'ils se présenteraient.

LE DR VERNEC résume la question en disant que l'AMA collaborait avec des experts médicaux et scientifiques et avec les partenaires afin d'améliorer le programme du PBA. Un rapport plus complet serait fourni l'année suivante.

M. POUND dit que, les premières fois, le programme du PBA serait certainement contesté en cour et devant le TAS. Il suggérait alors que la préparation des aspects juridiques soit aussi importante que la préparation technique et scientifique. Les experts devaient être prêts à fournir les preuves nécessaires et à répondre aux contestations. L'aspect juridique devait aussi être une priorité.

M. NIGGLI répond qu'il y avait déjà trois cas de Passeport de l'UCI devant le TAS, et que l'AMA avait collaboré étroitement avec l'UCI afin de s'assurer que les aspects juridiques particuliers seraient traités avant de se présenter devant le TAS. Il espérait que cela porterait fruits.

LE PRÉSIDENT prend note du compte rendu.

### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le  
Passeport biologique de l'Athlète.

## **9. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)**

M. NIGGLI dit qu'il était fort conscient des attentes élevées par rapport aux améliorations au système ADAMS, surtout pour les groupes de sportifs : ceci était une priorité absolue. Depuis son rapport au Conseil de fondation en mai, les nouvelles étaient bonnes. Dans un premier temps, l'AMA était maintenant entièrement propriétaire du système et du code source. On avait formé une nouvelle équipe afin d'évaluer l'évolution du système d'un point de vue des TI et des utilisateurs. L'AMA collaborait avec un nouveau responsable des TI et une firme de développement des TI, ainsi qu'avec Monsieur Stuart Kemp, qui avait de l'expérience dans le domaine, et une firme de conception Web afin de s'assurer que l'interface pour les sportifs devienne plus conviviale. La priorité absolue était la question des informations sur la localisation et son fonctionnement dans ADAMS. Les partenaires avaient fait d'autres demandes et certaines pourraient être traitées plus rapidement parce qu'elles étaient simples à régler. Comme l'avait mentionné le docteur Verneec, un rapport serait remis en 2011, en mi-année. Les

travaux étaient continus. Toutes les ressources nécessaires étaient déployées et on pourrait voir des résultats bientôt. À l'heure actuelle, on comptait 115 organisations antidopage qui utilisaient le système : tous les laboratoires et les organisateurs de grandes manifestations sportives. Il avait aussi été entièrement mis en place aux Jeux asiatiques.

L'AMA avait aussi bon nombre de questions sur la façon de rendre le système compatible avec d'autres systèmes, particulièrement SIMON. On devait placer ce point en perspective. Dans un premier temps, ce n'était pas si simple. Il y avait des problèmes avec les interfaces des autres systèmes, surtout en termes de sécurité. L'importation de données était complexe. L'AMA avait des priorités et elle devait répondre aux besoins des sportifs. L'AMA devait s'assurer que la question de la localisation était réglée. Quatre ONAD dans le monde utilisaient SIMON et 115 utilisaient ADAMS. Le devoir de l'AMA était d'abord de répondre aux besoins de ceux qui utilisaient son système et ensuite d'aider les autres.

Il dit que la prochaine fois qu'il présenterait son rapport au Conseil de fondation, il espérait donner aux membres des commentaires positifs des sportifs. Selon les TI, le groupe des essais, qui comprenait des sportifs, commencerait ses activités.

MME BOKEL félicite Monsieur Niggli d'avoir accordé la priorité à ce point et dit qu'il était très important pour les sportifs de transmettre adéquatement leurs informations sur la localisation. Ce type d'opération devait être aussi simple que de réserver des billets d'avion en ligne. Depuis 2009, les sportifs envoyaient leurs commentaires et propositions d'amélioration; elle espérait qu'elles seraient mises en place bientôt. Elle demandait si l'AMA pouvait fournir un échéancier plus précis à cet égard.

M. RYAN dit qu'il était encourageant d'entendre qu'il y avait eu des progrès. Comme il l'avait mentionné la veille dans le cadre de la réunion du Comité exécutif, pour qu'ADAMS soit une réussite aux Jeux olympiques de Londres en 2012, il fallait exercer des pressions pour une livraison efficace. Il dit qu'il serait souhaitable de présenter un rapport à la prochaine réunion sur les mises à jour précises entreprises et sur les dates exactes de livraison.

LE DR SCHAMASCH fait écho aux paroles de Monsieur Ryan. Concernant les Jeux olympiques, la date limite était fixée au mois d'août pour les chefs de mission. Ces chefs de mission devaient avoir des informations très spécifiques sur ADAMS.

Il souhaitait également revenir sur un point lié au PBA. Ce passeport proposerait une nouvelle façon de gérer les résultats. Lorsque les données seraient envoyées, il y aurait une réunion du groupe d'experts qui donnerait des résultats beaucoup plus tard que les résultats en soi parce qu'il y aurait une révision scientifique et médicale des résultats. Des directives juridiques en matière de gestion des résultats seraient requises. Il se demandait comment l'AMA prévoyait aider les ONAD qui ne pourraient former de tels groupes d'experts, comme recommandé dans le programme du passeport.

M. NIGGLI dit qu'il passerait le message à savoir que le processus devait être aussi simple que de réserver un billet d'avion en ligne. C'était précisément le but. La question des échéanciers était délicate. Il dit que l'AMA visait faire deux lancements avant le milieu de la prochaine année, mais qu'il était impossible de donner une date exacte puisque cela dépendrait du déroulement des essais. Il dit que le produit final serait à la satisfaction de tous. Le responsable des TI avait assisté à la réunion du Comité des sportifs et ne souhaitait pas répéter l'expérience avant que le système soit conforme.

Il était fort conscient de la situation par rapport à Londres et c'était pourquoi l'AMA faisait tout le nécessaire pour s'assurer que tout serait développé et prêt à l'avance afin que tout le monde travaille avec un système éprouvé qui n'aurait pas à subir de

changements juste avant les Jeux. L'AMA aurait une relation directe avec le CIO et le LOCOG et s'entendrait sur un échéancier.

Il ajoute que, dans le cas du Passeport, ADAMS permettrait d'obtenir une évaluation des résultats et d'utiliser un logiciel qui fournirait un graphique de ces résultats. Le reste du processus était externe à ADAMS. L'AMA essayait d'aider en fournissant les noms des experts pouvant aider les organisations antidopage.

### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu ADAMS.

## **10. Département / Activités**

### **10.1 Éducation et programme de développement**

#### **10.1.1 Rapport du Comité Éducation**

M. LUNN dit que le Canada avait présidé ce comité depuis 2005 et avait collaboré avec plusieurs individus en faveur d'un sport éthique et de l'éducation comme partie intégrante de la lutte contre le dopage. Il dit que Patrick Ward des États-Unis prendrait la relève en janvier à titre de président du Comité Éducation et qu'il ferait certainement un excellent travail. L'équipe du Canada ferait le nécessaire pour assurer une transition efficace.

L'AMA avait développé plusieurs outils et programmes importants au fil des ans afin de promouvoir l'antidopage auprès des sportifs, des entraîneurs et d'autres partenaires. Le comité croyait que ces outils et programmes étaient de qualité exceptionnelle et étaient utiles dans le développement et la mise en place des programmes d'éducation des partenaires.

La campagne Dis NON! au dopage avait continué à se développer en une campagne à l'échelle de l'organisation et pouvant être adoptée par tous les partenaires de l'AMA. À la dernière réunion du Comité Éducation, des exemples encourageants sur l'engagement des partenaires avaient été présentés : la Fédération internationale de hockey sur glace, la FIFA, la Fédération internationale de tir à l'arc et d'autres fédérations et organisations avaient exprimé leur intérêt d'adopter le programme. Les efforts en éducation continueraient de se concentrer sur la jeunesse et la prochaine génération de sportifs.

Il dit que le programme Génération Franc Jeu avait été lancé officiellement aux Jeux olympiques de la Jeunesse en août 2010 à Singapour et que le centre Génération Franc Jeu avait accueilli le plus grand nombre de visiteurs pour des programmes culturels et d'éducation aux Jeux. Les sportifs l'avaient considéré comme le programme ayant le plus de succès.

L'AMA continuerait de créer et d'améliorer les outils pour soutenir ses activités auprès des jeunes et présenterait le programme Génération Franc Jeu à des événements internationaux multisports en 2011.

Des progrès avaient été notés dans le projet pilote des ministères de l'Éducation. L'AMA préparerait un modèle de bonnes pratiques afin de faciliter l'intégration des composantes antidopage dans les systèmes d'éducation officiels.

Des progrès avaient également été faits pour étendre la portée des initiatives d'éducation de l'AMA auprès d'un plus grand nombre de partenaires stratégiques.

On avait tenu une séance de remue-méninges (*brainstorming*) à la dernière réunion afin de soutenir les programmes du département globalement et d'aider à évaluer les

programmes déjà en place. Il était ressorti que l'AMA devait continuer à diffuser le message par rapport à ses outils et programmes d'éducation afin de développer des stratégies de marketing qui tenaient compte des besoins éducatifs de ses partenaires et de la culture dans la mise en place de leurs programmes.

Le comité avait aussi convenu de tenir sa réunion annuelle en mai plutôt qu'en octobre afin d'aborder plus tôt les priorités de l'année à venir avec le département Éducation.

À compter de 2011, tous les sportifs de haut niveau reconnus à l'échelle nationale appuyés par le gouvernement du Canada devraient se soumettre à une éducation antidopage en ligne obligatoire pour bénéficier du soutien du gouvernement fédéral. Il s'agissait d'un ajout aux programmes offerts par les fédérations nationales et internationales et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

Il salue publiquement le soutien de ses représentants. Monsieur Bouchard avait ouvert la marche au Canada (avec Monsieur Dick Pound, bien entendu) et il s'agirait de sa dernière réunion avant que Lane Macadam reprenne le flambeau.

Il remercie Monsieur Koehler pour son professionnalisme, ses conseils, son soutien continu et son leadership. Il cède la parole à Monsieur Koehler.

M. KOEHLER remercie Monsieur Lunn et le président et fournit un compte rendu sur la recherche en sciences sociales. Les projets de recherche en sciences sociales avaient été présentés au Comité exécutif la veille. Il dit que 34 projets avaient été financés depuis 2005, ce qui représentait un investissement approximatif d'un million de dollars. La plupart des projets financés provenaient des Amériques et d'Europe. Seuls quelques projets provenaient d'autres continents. Cependant, on avait fait des efforts pour changer cette situation en organisant un symposium en Corée trois semaines auparavant.

Le 17 mars, un appel d'offres avait été diffusé sur le site Web de l'AMA pour le programme de 2011. La date limite pour soumettre les projets était le 14 juillet. On avait reçu 25 demandes de 21 pays, et le Comité exécutif avait approuvé les recommandations du Comité Éducation de financer 10 projets ouverts et deux projets de recherche ciblée.

Le Symposium sur la recherche en sciences sociales s'était tenu les 3 et 4 novembre en Corée; le thème portait sur le développement des capacités et des priorités dans le but de faire progresser la lutte contre le dopage dans le sport. Plus de 60 personnes de tous les continents avaient participé au symposium. L'Agence antidopage de Corée avait organisé la réunion et avait couvert les frais de participation de l'AMA.

Une semaine après ce symposium, lequel avait fourni des résultats encourageants, une conférence européenne sur la recherche en sciences sociales avait eu lieu à Copenhague.

Parmi les conclusions, on avait noté le peu de recherches en sciences sociales réalisées par les organisations antidopage. Il y avait là un manque. On avait demandé à l'AMA de maintenir ses priorités en matière de recherche et de continuer à aider les autres pays dans la mise en place de programmes de recherches en sciences sociales. L'AMA avait ses propres programmes, mais croyait qu'il fallait encourager chaque pays à mettre en place un tel programme. Des études en cours avaient été recommandées, mais sans suivi. L'approche unique, « qui ne se produit qu'une seule fois », devait donc être évitée.

Les ressources étaient limitées; il fallait donc se concentrer sur les domaines ou secteurs à risque élevé afin que celles-ci soient bien utilisées.

Pour aider les autres pays, il fallait mettre en place un système pour tester la recherche efficace des pays d'autres régions au moyen d'une approche multinationale. Il fallait changer les mentalités; certains pays ne semblaient pas reconnaître les avantages et la valeur de la recherche en sciences sociales. Il fallait aider ces pays à comprendre que la recherche constituait un outil d'éducation. Il fallait trouver des moyens de promouvoir des liens avec les autres secteurs gouvernementaux, dont la santé, le contrôle des stupéfiants, et ce, afin de recueillir des informations pouvant améliorer la recherche en sciences sociales dans la lutte contre le dopage.

Il dit que l'AMA devait jouer un rôle plus actif de défense afin de promouvoir le programme et d'encourager les autres à en faire autant. Pour éviter les duplications et pour s'assurer que tout le monde était au fait des développements, on avait demandé à l'AMA d'étudier la mise en place d'une banque de données. La veille, le représentant de l'Espagne avait informé le Comité exécutif que l'Espagne disposait déjà d'une banque de données qui pouvait être examinée. Les chercheurs devaient collaborer et partager les informations, et les autres projets devaient être publiés pour éviter les duplications.

Le message transmis par plusieurs chercheurs était que les manifestations multisports n'étaient pas utilisées à bon escient. On ne les avait pas intégrés à de tels événements. Ils pouvaient sensibiliser les sportifs de tous les pays, aider à promouvoir la recherche interculturelle et faire bon usage des ressources.

Comme la recherche provenant d'Afrique et d'Asie était limitée, il était essentiel de mettre en place un programme pour aider les pays en développement à comprendre les façons de faire, les demandes, les programmes, etc.

L'AMA devait continuer à promouvoir ses programmes activement et à tenir les partenaires informés. On avait noté que les projets de recherche étaient parfois très longs. Ils devaient être simplifiés, pratiques et faciles à comprendre. Les profils devaient être présentés aux universités; celles-ci devaient évaluer la recherche en sciences sociales en antidopage.

Un défi important était de faire tomber les barrières linguistiques. La recherche en sciences sociales était habituellement faite dans la langue du pays du chercheur, ce qui supposait une traduction ou la remise des rapports originaux en français ou en anglais.

Il fallait réunir les chercheurs et les organisations antidopage afin de lier la théorie à la pratique. À quoi bon avoir des informations si celles-ci ne pouvaient pas être mises en pratique au sein des programmes? Le programme de 2012 intégrerait ce volet voulant qu'un chercheur doive collaborer avec l'organisation antidopage de son pays ou lui fournir des informations.

Monsieur Koehler passe ensuite au rapport sur l'éducation.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du  
Comité Éducation.

#### **10.1.2 Éducation**

M. KOEHLER déclare que l'objectif principal de l'AMA en matière d'éducation était la prévention. Pour y arriver, l'AMA sensibilisait et fournissait des informations à l'échelle mondiale. La participation de tous les intervenants était importante pour que ces efforts portent fruits.

La partie obligatoire du Code mondial antidopage était la phase 1 – la diffusion des informations aux sportifs. Dans la phase 4, on faisait la prévention à long terme et le

public cible était vaste. L'objectif était de se concentrer sur les approches de prévention à moyen et long terme en matière d'éducation et de lutte contre le dopage.

Un programme à long terme présenté aux partenaires était le programme Génération Franc Jeu. Il s'agissait d'un processus à long terme aidant les jeunes à comprendre les valeurs autour du dopage et du sport et les amenant à dire non au dopage. Le programme avait d'abord été présenté aux Jeux du Commonwealth en 2008, puis aux Jeux africains de la Jeunesse en 2010. Le lancement officiel s'était fait aux Jeux olympiques de la Jeunesse à Singapour. Cet événement avait permis à l'AMA de sensibiliser les sportifs. Le CIO avait informé l'AMA que le programme Génération Franc Jeu avait été élu « programme culturel et éducatif le plus populaire » de l'événement. Plus de 2 300 visiteurs avaient visité le kiosque afin d'aborder les questions antidopage.

Le programme Génération Franc Jeu différait des autres programmes parce qu'il n'impliquait pas qu'un simple questionnaire à remplir en deux ou trois minutes. L'objectif était d'engager les sportifs pour une plus longue période et d'aborder les questions et les valeurs liées au dopage et au sport. On avait, dès lors, développé le Défi Franc Jeu, un jeu informatique basé sur une approche interactive aidant les participants à retenir l'information. Le Défi Franc Jeu était disponible en six langues et obligeait les sportifs à faire des choix comme le dopage, le repos, une saine alimentation, etc. Il encourageait les échanges avec les pairs, les entraîneurs et les médecins. Les sportifs pouvaient choisir cinq différents niveaux et chaque choix dans le volet « Vie » avait un impact direct sur le volet « Jeu ». Les bons choix engendraient de bons résultats. Le jeu permettait aussi au participant de se doper et de courir extrêmement vite et ainsi de suite. Les choix faits avaient une influence sur leur performance. Devant un choix de se doper, une série de possibilités s'ouvraient au sportif : un contrôle du dopage, la maladie, l'hospitalisation, etc. Le jeu impliquait deux volets : le sport et la vie. Tous les partenaires pouvaient y accéder sur le site Web de l'AMA aux fins de co-marquage.

L'autre secteur évalué, en termes de programme de prévention à long terme, était le projet avec les ministères de l'Éducation. Les programmes avaient été appliqués dans cinq pays et dans cinq régions afin de mieux comprendre comment aborder la question. Un modèle de bonnes pratiques était en cours de développement pour que d'autres pays adoptent les mécanismes pour atteindre le niveau 1 ou le niveau 3 (intégration). L'intégration dans les écoles était un point crucial que les gouvernements devaient considérer.

Il ajoute qu'un autre projet entamé en 2010, et qui serait lancé en 2011, était le projet Université. L'objectif était de trouver un moyen efficace de collaborer avec les universités afin de former les formateurs. Un partenariat avait été établi avec la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) pour travailler avec ses organisations continentales afin de développer des programmes d'enseignement et de recourir à ces organisations pour intégrer le matériel dans les universités locales. Ce projet continuerait d'être développé en 2011.

Toujours concernant les projets à long terme, on avait discuté des projets de recherche en sciences sociales la veille, ainsi que l'importance vitale des entraîneurs pour les sportifs. Entraîneur Franc Jeu, un outil d'apprentissage antidopage informatique, avait été lancé l'année précédente. Il était disponible en ligne et en format CD pour les pays dont l'accès à Internet était plus difficile. Le programme comptait 240 utilisateurs dans 71 pays et impliquait 48 sports. L'élément distinct de cet outil était le programme de certification. Un programme était en cours au Québec auprès des entraîneurs d'élite. Chaque entraîneur inscrit au programme de certification du Québec devait présenter son certificat Entraîneur Franc Jeu. On prévoyait étendre ce programme au reste du Canada auprès des associations d'entraîneurs en fonction des résultats au Québec. Entraîneur Franc Jeu avait également reçu le deuxième prix de l'Association internationale



d'apprentissage en ligne (AIAL), juste derrière Nintendo DS, et avait récemment reçu un prix argent de l'*International Davey Awards*, ce qui témoignait de la qualité des travaux de *Web Courseworks* et de l'AMA.

Comme il l'avait déjà mentionné, la campagne Dis NON! au dopage avait été lancée officiellement. Il s'agissait d'une campagne de sensibilisation à l'échelle de l'organisation. Il ne s'agissait pas d'un programme d'éducation en soi, mais d'un tremplin pour d'autres programmes d'éducation et de prévention. Il incitait à poser des gestes, à en savoir plus, à en faire plus. L'AMA encourageait toutes les organisations à mettre en place le programme.

Il dit que le professeur Dvorak avait mentionné que la Fédération internationale de tir à l'arc avait incité les sportifs aux Jeux olympiques de la Jeunesse à faire leur période d'échauffement sur des cibles portant le slogan « Shoot clean – Dis NON! au dopage! ». Le programme avait depuis été présenté aux Jeux asiatiques d'hiver. Plus de 10 pays avaient adopté le programme. Des travaux étaient en cours avec le badminton, le tennis de table, le judo, le triathlon et d'autres sports. Comme le président l'avait mentionné, tout le monde devait adopter le programme pour qu'il porte fruits. Tout le monde devait participer à la lutte contre le dopage. C'était là une bonne façon d'y contribuer.

L'un des moyens de demeurer viable était d'étendre la portée de l'AMA par l'entremise de partenariats. L'AMA ne pouvait y arriver seule. L'AMA avait besoin de partenaires efficaces des gouvernements et des fédérations sportives internationales. La recherche en sciences sociales était également nécessaire afin d'améliorer et de superviser les programmes, ceux de l'AMA comme ceux du monde entier.

À la lumière des recommandations du Comité Éducation en 2011, un questionnaire serait transmis aux partenaires afin d'évaluer si les ressources de l'AMA répondaient à leurs besoins et si elles étaient mises en place. Et si non, pourquoi pas? Il était important de comprendre la situation dans différentes régions et d'organiser un groupe de réflexion pour connaître les besoins dans ces régions. Le programme Génération Franc Jeu présenté aux Jeux olympiques de la Jeunesse servirait à créer un modèle à adopter par les autres pays. Le modèle de bonnes pratiques serait utilisé pour intégrer les programmes scolaires; il serait utilisé par les ministères de l'Éducation. On continuerait de développer le projet Université. D'autres ressources en ligne seraient évaluées afin d'aider les intervenants du monde entier. Une stratégie marketing visant à promouvoir plus efficacement les projets de l'AMA avait été proposée et était présentement à l'étude. Un questionnaire permettrait d'aider à identifier les projets les plus pertinents. Les partenariats seraient favorisés. Plus il y aurait de partenaires, plus grande serait la portée globale de l'organisation

MME MARKOVIC fait un commentaire sur le programme Génération Franc Jeu. À titre de ministre de la Jeunesse et du Sport, elle était présente aux Jeux olympiques de la Jeunesse à Singapour et souhaitait féliciter l'AMA pour la qualité de son programme. La formule était excellente et devait se poursuivre.

M. KALTSCHMITT remercie Monsieur Koehler pour son excellent rapport. L'éducation était certes un facteur clé pour réduire le dopage dans le sport. Il était d'accord avec la qualité et le nombre d'activités en cours. Il était très impressionné par les programmes scolaires et par la manière dont l'AMA comptait intégrer les informations antidopage dans les programmes scolaires dans tous les pays. Le CIO travaillait à la promotion des valeurs olympiques dans les écoles et il croyait que la notion du dopage pouvait être intégrée dans cette approche. Plutôt que de s'attaquer au système d'éducation d'un seul coup, l'approche pouvait être introduite dans certaines écoles au départ. Il encourageait l'AMA à poursuivre ses efforts en ce sens.

MME BATTAINI-DRAGANI félicite Monsieur Koehler pour sa présentation et l'invite à assister à la réunion du groupe d'experts en éducation du Conseil de l'Europe pour partager des informations sur les efforts de l'AMA en matière de prévention. Elle fait écho au dernier intervenant qui était préoccupé par l'importance d'un cadre d'éducation formel. De toute évidence, on faisait de nombreux efforts auprès des sportifs dans un contexte informel, mais il était important d'inculquer des valeurs chez les enfants de très bas âge. L'Europe allait faire des efforts, et le Conseil de l'Europe était prêt à collaborer avec l'AMA pour intégrer de tels programmes scolaires dans les écoles. Toutefois, la formation des enseignants était également un point crucial dans l'approche. Les méthodes de formation des maîtres du Conseil de l'Europe pourraient être rendues disponibles à ces fins.

Dans quelle mesure l'AMA comptait-elle utiliser les travaux et les données de recherche recueillies pour la prochaine révision du Code? Quels efforts étaient faits pour conjuguer ces deux points (recherche et Code) dans la prochaine année?

L'AMA disposait-elle d'un réseau de chercheurs qui se rencontraient régulièrement afin d'analyser les méthodologies liées à la recherche?

M. LAMEX répète que l'Ouganda était l'un des cinq pays ayant appliqué l'initiative d'éducation de l'AMA dans les écoles; il croyait que ces programmes d'éducation étaient très importants. Le dopage et les drogues dans les écoles représentaient de réels dangers. Il y avait eu des réunions et il avait remercié Messieurs Swigelaar et Julien qui avaient visité l'Ouganda et avait mis en place le programme. Grâce à eux, un financement de 20 000 dollars avait été accordé à l'Ouganda pour des initiatives d'éducation. On avait organisé des ateliers, les enseignants avaient partagé leur expérience par rapport aux problèmes dans les écoles. De jeunes enfants, âgés d'à peine six ans, étaient exposés aux drogues et au dopage.

Il dit que deux éléments avaient été tirés de la mallette des enseignants : les valeurs liées à l'esprit sportif et les conséquences du dopage. Des activités liées aux dangers du dopage et aux valeurs du franc jeu étaient développées dans les écoles au moyen d'un système flexible permettant d'inclure de nouveaux thèmes au programme scolaire.

Le programme d'éducation était perçu comme un programme efficace et l'idée de cibler les élèves en bas âge était cruciale. Il remerciait le département Éducation de l'AMA pour son soutien à l'Ouganda et aux autres pays.

LE PROFESSEUR DVORAK dit que l'Afrique était sous le feu des projecteurs après la Coupe du monde et que l'éducation était primordiale. Les autres activités de contrôle étaient importantes, mais tout passait par l'éducation. Le sport, surtout le football, était extrêmement populaire en Afrique. On avait conçu 11 messages pour améliorer la santé, notamment un pour éviter le dopage et les drogues. On l'avait testé en Afrique du Sud, au Zimbabwe et à Maurice auprès de 2000 enfants et on avait constaté que les enfants de 11 à 13 ans étaient très réceptifs. Deux gouvernements africains s'étaient informés sur la formation des maîtres. Tous les enseignants des écoles secondaires à Maurice étaient impliqués dans un programme de formation qui devait être mis en place à l'échelle nationale à compter de janvier 2011. La Namibie emboîterait le pas.

Il dit qu'il ferait une présentation la semaine suivante à la Conférence des ministères africains de la Santé et du Développement social à Khartoum. Il y aborderait l'éducation et l'importance d'aborder la question tôt. Il était essentiel d'unir les efforts et de favoriser l'éducation. Le sport constituait une plateforme idéale pour diffuser un tel message.

M. YOUNG identifie deux volets dans le message d'éducation: d'abord le fait de ne pas tricher et ensuite, les dangers pour la santé. Ces deux volets retentissaient dans la majorité des pays du monde. Cependant, le premier volet serait, selon lui, plus difficile à

communiquer dans les régions où la triche était un mode de vie voire de survie. Dans de tels pays, il fallait mettre l'accent sur le volet de la santé.

LE PRÉSIDENT remercie Monsieur Lunn pour son rapport et souligne les six années du Canada à titre de président du Comité Éducation de l'AMA. Il appréciait ce qui avait été réalisé, ainsi que la disponibilité de Monsieur Lunn et de son équipe. Il remerciait Monsieur Bouchard à nouveau pour sa contribution exceptionnelle à l'AMA. Ce dernier avait été très actif dans le domaine de l'éducation et dans les dossiers mettant en cause les relations du Canada avec l'AMA. Le président souhaitait beaucoup de succès à Monsieur Bouchard dans ses nouvelles fonctions et le remerciait pour ses efforts au cours des cinq dernières années.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

#### **10.1.3 Programme de développement antidopage**

M. KOEHLER aborde la question du programme de développement, amorcé en 2004 avec un premier projet en Océanie. Ce dernier avait donné suite au développement d'autres organisations régionales antidopage. À l'heure actuelle, on comptait six ORAD en Afrique, deux dans les Amériques, cinq en Asie, une en Europe et une en Australie. Le programme réunissait 122 pays, avec 15 ORAD qui partageaient les ressources et collaboraient afin de favoriser les progrès dans les régions. Einstein avait déjà dit que tout ce qui comptait dans la société dépendait des possibilités de développement de chaque individu. On avait réussi à le faire grâce au programme des ORAD, lequel avait fourni des possibilités de développement. On avait mis en place des structures pour faciliter le travail de chaque ORAD. Les organisations régionales antidopage partenaires avaient participé à la formation des ACD. On avait encouragé les régions à former des comités pour les appels et la gestion des résultats.

Il y avait un intérêt et un engagement accrus de la part des pays. Les progrès dans certains continents, impensables en 2004-2005, avaient été possibles grâce au programme des ORAD. On voyait un intérêt pour le développement des programmes, et ce, sur une base volontaire et non obligatoire. Les partenaires y croyaient vraiment. Cela marquait un grand changement.

Martin Luther King avait déjà dit : « la véritable grandeur de l'homme ne se mesure pas à des moments où il est à son aise, mais lorsqu'il traverse une période de controverses et de défis ». Le programme des ORAD n'était pas simple, mais il avait développé des capacités dans les régions. Il y avait des défis, mais des mécanismes pour les relever existaient. Dans les pays, il y avait des priorités conflictuelles et c'était pourquoi on travaillait avec les gouvernements et les CNO afin de réduire les pressions liées aux programmes antidopage.

Il explique qu'on manquait d'expertise; ainsi, l'approche préconisée était de soutenir les régions en aidant le personnel à temps plein à mettre en place les processus dans chaque ORAD. À la réunion de septembre du Comité exécutif, l'AMA avait convenu de fournir des ressources à quatre ORAD en Afrique et à une ORAD en Asie. L'Australie avait fourni son soutien à l'ORAD d'Océanie et le Canada avait fait de même pour l'ORAD des Caraïbes. La situation des autres ORAD était assez bonne; le personnel arrivait à mettre en place les processus et à contribuer au développement. La Finlande avait offert son soutien la veille; le Royaume-Uni et huit autres OAD établies en avaient fait de même. Sans un tel soutien, le développement serait quasi impossible.

La question des communications était un autre point majeur. On parait à ce problème en développant un bulletin des ORAD. L'idée avait pris forme lors de la conférence au

Koweït en début d'année. L'information devait être transmise aux FI et aux ONAD. Il était aussi très important d'avoir des administrateurs d'ORAD qualifiés afin que les pays restent impliqués; on y arrivait grâce aux efforts des bureaux régionaux.

Le financement était également un point important pour les ORAD et pour le mouvement antidopage en général. Des partenariats se formaient. La CONFEJES apportait son soutien aux programmes éducatifs dans les pays africains francophones. Les ORAD tiraient profit du Fonds volontaire de l'UNESCO pour leurs besoins en éducation et de développement. Lorsque les ORAD de certaines régions ne bénéficiaient d'aucun soutien, d'autres pays les prenaient en charge et les bureaux étaient transférés dans des pays favorisant le développement.

En 2011, on comptait aider les régions défavorisées à réaliser des contrôles. La mise en place de programmes était essentielle. Les progrès réalisés forçaient l'AMA à saisir la nature distincte du programme des ORAD. Il s'agissait d'une priorité pour l'AMA. Tout le monde s'entendait pour dire que le programme avait permis aux régions et pays de faire des avancées importantes. Les efforts du Mouvement sportif et des gouvernements pour une cause commune favorisaient les ORAD. Le développement variait d'une région à l'autre, mais il fallait continuer à diffuser le message avec autant d'ardeur, à savoir que des progrès étaient bel et bien réalisés et qu'on s'intéressait à la lutte contre le dopage dans le sport et au développement des programmes antidopage.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le programme de développement antidopage.

### **10.2 Bureaux régionaux**

#### **10.2.1 Tokyo**

M. HAYASHI dit que le bureau régional de Tokyo souhaitait aborder deux points principaux. D'abord, la formation du comité Finance pour la région asiatique par résolution votée à la dernière réunion intergouvernementale tenue en Inde, en mai. Le deuxième point touchait le développement spectaculaire récent d'ORAD et leur participation active à de récents jeux d'envergure en Asie.

La réunion intergouvernementale était le seul cadre régional permettant aux gouvernements de discuter des politiques antidopage. Cette année, l'Inde avait organisé la VII<sup>e</sup> réunion et accueilli 25 représentants gouvernementaux d'Asie. L'un des points importants à l'ordre du jour était leur contribution à l'AMA. On avait formé le comité Finance pour la région asiatique afin de trouver une formule que tous les gouvernements d'Asie pourraient adopter pour promouvoir les politiques antidopage et pour appuyer les activités de l'AMA.

La présidence du comité Finance asiatique était assurée par Monsieur Kamal Hadidi, membre du Conseil de fondation de l'AMA. Il était constitué de membres asiatiques du Conseil de fondation et de cinq directeurs d'ORAD, couvrant ainsi la plupart des pays de la région. La première réunion avait été financée par le Conseil olympique d'Asie (OCA) et s'était tenue à Dubaï. Le bureau régional avait préparé différentes options sur la formule des contributions sur le plan de la durabilité, de la capacité et de l'équité. On avait discuté de ces options en préparation de la prochaine réunion intergouvernementale qui aurait lieu l'année suivante en Arabie Saoudite. Il s'agissait d'une tâche typique du bureau régional en matière de communication et de coordination dans le but de soutenir le développement des politiques antidopage.

Il a ensuite parlé des activités de l'ORAD. Le directeur Éducation avait rapporté qu'il y avait six ORAD en Asie-Océanie. Celles-ci réalisaient leurs propres contrôles antidopage.

Cette année, dans la région asiatique, les Jeux olympiques de la Jeunesse s'étaient tenus à Singapour, les Jeux du Commonwealth avaient eu lieu à Delhi et les Jeux asiatiques avaient eu lieu en Chine. Cela avait permis aux ORAD de développer leurs capacités en participant à des programmes d'échange international d'ACD et au programme de sensibilisation.

Il dit que le bureau régional continuait de promouvoir ses activités, en collaboration avec tous les partenaires de la région.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le bureau régional de Tokyo.

#### **10.2.2 Montevideo**

MME PESCE remercie les gouvernements pour leur contribution à l'AMA. Cette année, la région avait atteint un taux de 99,95% et 34 pays avaient versé leur contribution. Elle espérait que le taux de 100% serait atteint d'ici la fin de l'année.

Concernant la Convention de l'UNESCO, 29 des 35 pays de la région avaient ratifié la Convention, ce qui représentait 99,93% de la population de la région. Depuis la dernière réunion du Conseil de fondation, deux pays avaient ratifié, soit Guyana et Antigua-et-Barbuda. Les six pays restants étaient en processus de ratification. Au Chili et au Costa Rica, les documents de la Convention étaient au Sénat; la ratification était donc prévue avant la fin de l'année.

Il y avait eu un intérêt accru au sein des différents pays par rapport aux demandes auprès du Fonds volontaire de l'UNESCO. Le bureau régional avait collaboré étroitement avec les pays; en octobre, 11 projets avaient fait une demande auprès du fonds. On avait octroyé du financement à neuf pays et, en janvier, le Panama et le Paraguay seraient évalués par le comité d'approbation de l'UNESCO. Tous les projets touchaient l'éducation; il y avait donc d'excellentes opportunités de promouvoir l'éducation antidopage auprès des jeunes sportifs et de la jeunesse en général.

Il y avait deux ORAD dans la région impliquant 22 des 40 pays. L'ORAD des Caraïbes comptait 14 membres et avait tenu une réunion dans les Bahamas en juin; les conclusions avaient été encourageantes. L'ORAD d'Amérique centrale comptait huit membres et avait tenu une réunion en septembre; les conclusions avaient également été encourageantes.

Les partenaires avaient reçu un encouragement actif du bureau régional et des ORAD en matière de conformité au Code. Elle se référait au rapport de la région qui comprenait un rapport de la situation dans la région et les progrès étaient intéressants.

Concernant l'éducation, le projet Université avait été mis en place en Uruguay et le thème « Éducation antidopage » avait été inclus dans le curriculum pour tous les étudiants en éducation physique et en entraînement sportif des universités publiques. Il s'agissait d'un cours optionnel de 20 heures qui utilisait le programme Entraîneur Franc Jeu comme contenu principal. L'antidopage était également inclus dans le curriculum d'un cours obligatoire appelé « Éthique » afin de s'assurer que les diplômés comprennent bien ce concept. Il y avait des projets d'étendre le modèle en Argentine l'année suivante et éventuellement à d'autres pays.

La campagne Dis NON! au dopage avait été mise en place avec succès par le Comité olympique du Brésil aux Jeux olympiques nationaux de la Jeunesse, un événement qui

avait accueilli plus de 12 000 sportifs de 12 à 19 ans et qui s'était tenu dans trois villes au Brésil. Le logo Dis NON! au dopage avait été imprimé sur des bannières et des t-shirts; des bouteilles d'eau avaient aussi été distribuées à tous les participants.

Le bureau régional encourageait les partenaires à utiliser le modèle de sensibilisation implanté au Brésil. L'Équateur, l'Uruguay et le Mexique comptaient l'utiliser avant la fin de l'année.

Elle dit qu'elle avait participé à des séminaires et à des discussions pour sensibiliser les individus et pour diffuser le message antidopage. Avant de montrer quelques photos des travaux réalisés dans la région, elle remercie le gouvernement et le Mouvement sportif de la région ainsi que ses collègues à l'AMA pour leur soutien continu au bureau régional et à ses activités.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le bureau régional de Montevideo.

#### **10.2.3 Lausanne**

Consulter le point 10.3.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le bureau régional de Lausanne.

#### **10.2.4 Le Cap**

M. SWIGELAAR dit que l'Afrique était un très grand continent dont les défis étaient importants; ces défis étaient imprégnés dans l'Histoire des peuples du continent. L'AMA reconnaissait ces réalités et continuait à travailler en collaboration avec les partenaires pour faire avancer la lutte contre le dopage dans le sport. La région était diversifiée et composée d'extrêmes. L'éducation, la santé, les infrastructures et les télécommunications devaient être abordées. Dans le même ordre d'idées, on exerçait des pressions pour s'assurer que les pays n'abandonnent pas leurs efforts de se conformer aux demandes internationales et locales qu'on leur avait faites au niveau du sport en général et de la protection de l'intégrité du sport. Les traditions et l'histoire sportives de l'Afrique étaient riches; le continent avait formé, et continuait de former, des champions de marque et des sportifs de renommée internationale qui suscitaient l'envie du monde entier.

Concernant l'antidopage, plusieurs pays commençaient à relever les nombreux défis auxquels ils étaient confrontés. La création de différents projets d'ORAD avait suscité l'intérêt et les discussions en matière d'antidopage dans plusieurs pays. Les efforts pour s'assurer que l'information et le message antidopage se rendent aux quatre coins du continent portaient fruits. Les gens parlaient d'antidopage et de l'AMA; ils étaient préoccupés par la santé des sportifs. L'AMA vivait des défis, mais si on comparait la situation actuelle avec celle qui subsistait 15 ans auparavant, les choses s'étaient définitivement améliorées, surtout en raison du soutien politique et des partenariats. On pouvait attribuer cette amélioration aux différents partenariats œuvrant à l'antidopage en Afrique. Bon nombre de partenaires de l'AMA étaient actifs dans la région, depuis les organisations antidopage jusqu'aux organisations gouvernementales et intergouvernementales, en passant par les organismes sportifs et les organisateurs de grandes manifestations.



L'antidopage dans les pays africains francophones avait monté en flèche à l'aide des fonds offerts par la CONFEJES. En 2009 et 2010, vingt pays et trois ORAD avaient bénéficié du fonds géré par l'AMA. Ceci avait permis d'informer et de sensibiliser les sportifs et les plus grandes sociétés, tout en favorisant l'antidopage en général.

Le fonds de l'UNESCO continuait de jouer un rôle-clé dans le développement des capacités et de l'éducation dans la région. À ce jour, 11 pays d'Afrique avaient bénéficié directement du fonds et il espérait que plusieurs autres pays récoltent les fruits associés à la ratification de la Convention de l'UNESCO et à l'accès au fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport.

L'ACNOA continuait de soutenir l'AMA et le bureau régional en fournissant des conseils. La présence du bureau régional aux premiers Jeux africains de la Jeunesse, au Maroc, avait été appréciée. L'expérience serait répétée à d'autres événements régionaux. L'ACNOA cherchait des moyens de collaborer plus étroitement avec le bureau.

Les Jeux panafricains étaient très importants dans la région. L'année suivante, Maputo (Mozambique) organiserait la X<sup>e</sup> édition des Jeux. Les organisateurs locaux, le Conseil supérieur du sport en Afrique, l'ACNOA et les confédérations sportives africaines travaillaient fort pour planifier cet événement d'envergure soulignant le talent sportif africain; l'AMA continuait de collaborer étroitement avec eux. On avait noté la nécessité d'un programme des Observateurs indépendants sur place. L'AMA serait invitée à Maputo en septembre, par l'entremise de son programme de sensibilisation des sportifs.

LA DRE ELWANI remercie Monsieur Swigelaar pour ses efforts. Elle avait vu plusieurs de ses projets; l'AMA avait fait du chemin grâce aux bureaux régionaux. Elle aurait voulu voir un bureau régional en Égypte, mais elle pensait maintenant que Monsieur Swigelaar avait fait du travail exceptionnel et elle était ravie de constater que tous les efforts portaient fruits.

M. SOUSA déclare que c'était la première fois qu'il se prononçait à une réunion du Conseil de fondation et profitait donc de l'occasion pour saluer tout le monde. Il dit qu'il avait collaboré avec le bureau régional de l'AMA à la deuxième réunion conjointe tenue en octobre et qu'il était prêt pour les Jeux panafricains. Il mettrait un programme en place à ces Jeux avec l'AMA. Il espérait grandement que, d'ici la troisième réunion conjointe en mars 2011, il serait en mesure de présenter un rapport détaillé sur les progrès réalisés à ce chapitre au Conseil de fondation en mai.

LE PRÉSIDENT souhaite tout le succès possible à Mozambique.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le bureau régional du Cap.

### **10.3 Fédérations internationales**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que son rapport serait bref. Comme il l'avait mentionné, le nouveau directeur du bureau régional de Lausanne et des relations avec les fédérations internationales, Fred Donzé, entrerait en fonction en février 2011. L'AMA continuait à tirer profit des travaux exceptionnels réalisés par Monsieur Kelly Fairweather alors qu'il était directeur; il avait forgé de très bonnes relations avec les fédérations internationales. Monsieur Donzé avait beaucoup de pain sur la planche, mais il était heureux de relever ce défi. La période intérimaire était couverte par d'autres membres de la direction de l'AMA qui se rendraient à Lausanne pour fournir des informations ou du soutien au besoin. Il n'y avait aucune question urgente à traiter pour le moment. Il souhaitait souhaiter la bienvenue à Monsieur Donzé.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les fédérations internationales.

### **10.4 Gouvernements (y compris la Convention de l'UNESCO)**

MME JANSEN dit qu'elle fournirait un compte rendu des travaux complétés concernant la Convention de l'UNESCO.

Un total de 150 pays avaient ratifié la Convention, ce qui représentait une hausse de 13 pays par rapport à la réunion du Conseil de fondation de mai dernier. Les progrès les plus importants provenaient d'Asie et d'Océanie. Le Turkménistan et Fidji étaient les derniers pays signataires. Elle tenait à remercier Robin Mitchell pour son soutien en Océanie.

L'AMA faisait le suivi et les pays n'ayant pas encore ratifié la Convention étaient publiés sur son site Web. Celui-ci était mis à jour régulièrement. Le but était d'atteindre un taux de ratification de 100%.

La population mondiale était estimée à 6,7 milliards. 94% de la population était couverte par les pays ayant ratifié la Convention, ce qui représentait une hausse de 2% depuis mai. Des 6% restants, la plupart des pays provenaient d'Afrique et d'Asie et une minorité venait des Amériques, d'Europe et d'Océanie.

Des 43 pays non-signataires, 25 se situaient dans la catégorie « en cours de ratification ». La Corée avait envoyé ses documents à l'UNESCO, et l'AMA attendait la vérification finale. On comptait 18 pays avec des informations limitées ou sans informations; cela pouvait être dû à un nombre de raisons, notamment des élections, un changement de représentants, de ministres ou encore des crises politiques ou économiques. Elle soulignait que l'AMA avait vu une hausse de six pays qui étaient passés dans la catégorie « en cours » alors qu'ils se situaient auparavant dans la catégorie « progrès limités ou aucun progrès ». Les bureaux régionaux faisaient le nécessaire pour encourager les ratifications.

L'attention était concentrée sur l'Asie et l'Afrique, et le programme des ORAD était un canal vital en matière de ratification de la Convention. Le taux de ratification des pays avec ORAD avaient atteint 70%, et 11 des 13 pays ayant ratifié la Convention depuis mai étaient des pays avec ORAD.

Concernant les incitatifs pour faire une demande auprès du Fonds volontaire de l'UNESCO, l'AMA avait reçu plus de demandes en octobre. Elle remerciait les directeurs des bureaux régionaux pour leurs efforts soutenus.

Relativement aux laboratoires, elle dit que pour que les laboratoires puissent devenir des laboratoires accrédités (ou ré-accrédités) de l'AMA, un pays devait avoir ratifié la Convention en vertu de sa Constitution. Pour qu'un pays puisse devenir membre du Conseil de fondation et d'un comité permanent, il devait également avoir ratifié la Convention.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les gouvernements non-signataires ne pouvaient poser leur candidature pour organiser des événements d'envergure. Les fédérations internationales avaient été prévenues de cette information. L'AMA publiait des informations sur les gouvernements signataires et non-signataires sur son site Web.

M. MARRIOTT-LLOYD indique qu'il souhaitait aller au-delà des chiffres et expliquer aux membres ce que représentait la Convention pour la lutte contre le dopage dans le sport, ce qui rendait la Convention unique en matière de lois internationales et pourquoi la Convention était si importante pour la lutte contre le dopage. Relativement au nombre

d'États parties à la Convention, il était intéressant de noter que le taux de ratification avait augmenté en 2010 comparativement à 2009 et 2008. Il était intéressant de constater que les gouvernements s'impliquaient et que les choses progressaient de façon positive.

Lorsque l'UNESCO avait fixé les objectifs biennaux de performance, le but était d'atteindre 150 pays d'ici la fin de 2011. Ces objectifs seraient clairement dépassés. Il était aussi intéressant de comparer la Convention avec une autre convention adoptée par l'UNESCO la même année, en 2005. Cette convention comptait 100 États parties et elle avait un avantage par rapport à celle de l'antidopage, parce qu'elle était ouverte aux organisations intergouvernementales internationales ou régionales. Cette convention avait été lancée lorsque l'Union européenne l'avait ratifiée; 20 pays l'avaient immédiatement ratifié par la suite. La convention avait eu une longueur d'avance au départ, mais l'AMA avait réussi à prendre les devants et dépasser les objectifs prévus.

Il dit que l'UNESCO affirmait que cela était le premier outil universel et qu'elle pouvait être comparée à la Convention relative aux droits de l'enfant qui comptait 191 États parties. La Convention contre le dopage dans le sport avait un avantage, à savoir que deux États parties n'avaient pas encore ratifié l'autre convention. Il avait confiance que la situation progresserait dans la bonne voie.

Il poursuit en expliquant pourquoi la Convention était essentielle. Elle était essentielle pour rallier les gouvernements aux principes du Code. En créant la Convention, l'objectif avait été l'harmonisation globale; on y avait intégré la Liste des interdictions et le Standard pour les AUT. Dès que l'AMA modifiait l'un des deux documents, l'UNESCO devait amender sa Convention, ce qui était un processus relativement complexe puisqu'il y avait un impact sur les États. On devait informer les gouvernements des changements et amender la Convention. Aucun autre outil gouvernemental n'était modifié annuellement, ce qui rendait la Convention si unique. Il y avait aussi des effets sur tous les États parties à la Convention. Certains gouvernements devaient modifier leurs lois ou leurs règles ou encore publier des informations.

Un autre aspect clé de l'harmonisation était le projet de recherche conjointe entre l'UNESCO et l'AMA portant sur la vente et de distribution de substances améliorant la performance. Les deux organismes en étaient à la deuxième phase du projet de recherche et les résultats devaient être présentés en mai 2011.

Un autre secteur de recherche touchait les suppléments nutritifs; cela représentait un aspect important de la Convention.

Concernant la mise en place, la Convention contre le dopage dans le sport était aussi unique, à savoir qu'à l'UNESCO, il existait un fonds pour aider les gouvernements à la mise en place de la Convention. Le fonds disposait de trois millions de dollars. Dans le cas des autres conventions, les États parties devaient verser des contributions obligatoires à l'UNESCO pour obtenir un tel soutien à la mise en place. Ici, c'était le contraire : l'UNESCO offrait un incitatif aux gouvernements pour ratifier la Convention et aidait les pays en développement et moins nantis à la mettre en place. Un total de 35 projets avait été améliorés dans 31 pays. Les projets couvraient les secteurs suivants : séminaires d'éducation axés sur les athlètes et le personnel de soutien des athlètes, programmes d'éducation axés sur le milieu sportif et scolaire, les arts, les concours oratoires. Ils étaient surtout destinés aux jeunes. Il y avait un projet particulier en Uruguay consacré à un outil d'apprentissage informatisé et à la formation des enseignants. Il avait vu des possibilités intéressantes pour que cet outil soit appliqué aux autres pays hispanophones de la région.

Il dit que l'UNESCO finançait également les sondages, notamment un en Iran portant sur les suppléments nutritifs et un autre au Mali portant sur les niveaux de sensibilisation

des sportifs et des jeunes en matière de dopage dans le sport, et ce, afin de formuler le développement de campagnes d'éducation. On avait également octroyé du financement à un pays en Afrique pour le développement d'une politique antidopage nationale. On avait également financé le développement d'un plan stratégique quinquennal pour une nouvelle organisation nationale antidopage. On avait aussi approuvé le financement pour l'élaboration d'une loi antidopage au Cameroun.

En référence au point apporté par la directrice du bureau régional d'Amérique latine concernant la hausse marquée des ratifications dans cette région, il dit que cela pouvait être attribué à une décision administrative de l'UNESCO qui acceptait les demandes en espagnol. La prochaine réunion se tiendrait le 17 janvier; on devrait y évaluer 15 projets.

Un secteur qu'il jugeait pertinent avait été abordé plus tôt, à savoir la modification d'un critère de financement. L'un d'eux était de fournir du financement aux ORAD. L'UNESCO se penchait sérieusement sur ce point; le comité d'approbation avait recommandé une telle option. On envisageait aussi de fournir du financement pour les contrôles de dopage. On avait écarté cette possibilité en 2007, mais il semblait y avoir une demande pour que cela change.

Un autre point abordé en long et en large était la conformité. La Convention était unique dans le cadre du système des Nations-Unies en ce sens qu'elle était la première à utiliser un outil électronique de collecte et d'analyse, qui produisait automatiquement ses rapports dans les six langues officielles de l'UNESCO, évitant ainsi des frais de traduction.

Le système antidopage Logic était comparable au système antidopage développé par l'AMA. Le même fournisseur avait développé les deux systèmes. Le sondage comptait 28 questions principales qui permettaient d'évaluer comment les gouvernements respectaient leurs obligations en vertu de la Convention; il y avait des questions additionnelles en fonction de leurs réponses qui fournissaient des informations plus détaillées sur la mise en place de la Convention.

Les prochains rapports seraient pour la troisième Conférence des Parties en novembre 2011. On hausserait les critères de conformité. La conformité à la Convention était supervisée tous les deux ans; les gouvernements disposaient de deux ans, entre les périodes de supervision, pour améliorer leurs systèmes antidopage. On s'attendait donc à ce que les niveaux de conformité soient plus élevés. Au moment de présenter l'information, on pourrait présenter les niveaux de conformité pour 2009 et faire un comparatif entre les deux niveaux (l'ancien et le nouveau).

Il fait ensuite référence à une discussion tenue plus tôt sur l'outil WADA Logic, à savoir comment il pouvait être utilisé pour aider les partenaires à mettre en place le Code. L'UNESCO utilisait son système de supervision pour encourager fortement les gouvernements jugés non conformes à faire une demande auprès du fonds pour obtenir du soutien. On fournissait des conseils à chaque pays, individuellement, et l'UNESCO soulignait les secteurs à améliorer. L'UNESCO encourageait fortement ces gouvernements à faire une demande auprès du fonds.

Il conclut en disant que l'UNESCO était enthousiaste d'évaluer les possibilités pour harmoniser ses rapports de conformité avec ceux de l'AMA. L'UNESCO était disposée à fournir à l'AMA des données liées à la conformité pour la prochaine réunion du Conseil de fondation.

M. YOUNG s'interroge sur la conformité efficace comparativement à une conformité où l'on cochant des cases. Dans un rapport d'Interpol présenté en matinée, on avait fait référence à une information voulant qu'il existe quatre millions de sites Web où les jeunes pouvaient se procurer des stéroïdes. Apparemment, la poudre utilisée pour

fabriquer ces stéroïdes provenait de deux ou trois pays signataires, ou ayant accepté de ratifier la Convention de l'UNESCO. Il se demandait ce que l'UNESCO comptait faire.

LE DR SCHAMASCH félicite Monsieur Marriott-Lloyd pour son rapport exhaustif. Il demandait si l'UNESCO pouvait fournir une carte de tous les pays signataires qui avaient adopté des lois nationales approuvant la conformité au Code, ainsi que des pays signataires avec de lois n'approuvant pas la conformité au Code.

M. MARRIOTT-LLOYD répond à la première question. Elle n'était pas simple, d'abord parce que la supervision de la conformité était la responsabilité de la Conférence des Parties. La Conférence devait prendre ce type de décisions, ce n'était pas son rôle de le faire. Cependant, il était conscient que certains pays étaient responsables de fournir plusieurs drogues améliorant la performance; l'UNESCO ne pouvait appliquer des facteurs de non-confiance ou de non-crédibilité aux réponses reçues; si elle le faisait, cela aurait un impact sur les résultats de conformité. Il dit qu'un autre mécanisme existait; il pouvait possiblement être utilisé en partenariat avec l'AMA; il s'agissait d'évaluer les possibilités de recourir à d'autres mécanismes pour encourager ces pays à devenir conformes, soit en les aidant à renforcer leurs lois ou en faisant des pressions auprès d'eux pour qu'ils règlent les problèmes.

Concernant la deuxième question sur la législation, il dit que l'UNESCO menait un programme de recherche avec l'AMA afin d'évaluer les législations nationales (surtout celles liées à la vente et à la distribution de substances pouvant améliorer la performance) mises en place par les pays. L'UNESCO n'avait pas fait d'étude en soi pour évaluer si certains pays n'approuvaient pas la conformité au Code.

Dans le passé, on avait vu des situations où des lois nationales avaient été modifiées, parce qu'elles avaient écarté l'aspect de la conformité au Code. Il pensait particulièrement aux organisateurs de Jeux olympiques qui avaient amendé ou supprimé une loi durant les Jeux afin d'assurer la conformité. L'UNESCO allait se pencher sur ce point, possiblement en partenariat avec l'AMA.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les gouvernements.

### **10.5 Communications**

LA DRE ELWANI présente le rapport au nom du comité des Sportifs. Le comité des Sportifs de l'AMA avait tenu des réunions, les 8 et 9 septembre 2010, dans les bureaux de l'AMA. Le comité avait reçu des informations spécifiques en matière d'antidopage. Les sportifs avaient pu se prononcer sur une variété de sujets au cours de ces deux journées. Parmi les participants, on comptait des membres du comité des Sportifs de l'AMA et des membres de la direction de l'AMA. Le comité avait abordé des points clés et avait fait des suggestions.

Concernant ADAMS, ils avaient reçu un aperçu et une formation afin de bien comprendre la plateforme ADAMS. On avait abordé les améliorations de la convivialité. Les sportifs avaient reconnu que les changements technologiques constituaient un processus long et coûteux qui prenait du temps, mais ils avaient demandé à l'AMA d'accorder la priorité au module des informations sur la localisation afin d'accélérer le lancement. L'AMA fournirait un échéancier des travaux en cours et encourageait les sportifs à continuer de soumettre leurs commentaires. Certains membres participeraient à un groupe d'essai pour ADAMS. Le comité avait réitéré sa position à savoir que toutes les organisations antidopage devaient utiliser ADAMS comme outil unique dans le cadre de leurs programmes antidopage, puisque le système serait plus convivial pour tous les

sportifs du monde entier. Ceci permettrait également d'améliorer les stratégies de contrôle et maximiserait les ressources de toutes les organisations concernées.

Concernant les informations sur la localisation, une présentation détaillée avait été faite afin de mieux comprendre les groupes cibles de sportifs soumis à des contrôles, la nécessité de fournir des informations sur la localisation et les efforts de l'AMA pour aider les organisations antidopage à établir des groupes cibles appropriés. Elle ajoute que la Suède avait rapporté que des sportifs préféreraient avoir un système de GPS plutôt que de soumettre des informations sur la localisation, et ce, afin d'éviter de se faire prendre par erreur. Les membres du comité avaient remarqué que les droits du respect de la vie privée n'étaient pas respectés de la même manière par les jeunes. Les médias sociaux avaient probablement contribué à minimiser les lois relatives au respect de la vie privée. Ce concept semblait dépassé chez les jeunes.

Concernant l'information, les commentaires des sportifs avaient aidé à la création de la série « En bref » de l'AMA, une série destinée aux sportifs et offrant des informations de base sur la lutte contre le dopage, la localisation, la procédure de contrôle du dopage et les AUT. Le comité avait proposé des changements pertinents au contenu.

Relativement à la Liste des interdictions, à compter de 2011, elle serait imprimée dans son format original et en format carte portefeuille. On avait même proposé de rendre la Liste mobile et de créer une application pour iPhone. On étudiait actuellement la question.

Parmi les autres suggestions à évaluer : la création d'une ligne d'informations mondiale pour répondre aux différentes questions et demandes sur les substances.

Le comité avait félicité Entraîneur Franc Jeu, le nouvel outil d'apprentissage antidopage informatique destiné aux entraîneurs ; il encourageait l'AMA à rendre l'outil obligatoire et à le promouvoir auprès des différentes associations d'entraîneurs.

Concernant le programme des Observateurs indépendants et le programme de sensibilisation, elle dit que les membres du comité seraient toujours invités à participer aux programmes et réunions de l'AMA afin d'assurer la pérennité des informations. Au cours de la dernière année, Meike Evers avait participé au programme des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques de Vancouver, alors que Sara Fischer avait participé au programme aux Jeux olympiques de la Jeunesse et participerait à celui des Jeux asiatiques. Les membres avaient recommandé de trouver des moyens pour faire un suivi auprès des sportifs après leur visite au centre de sensibilisation.

La présence et les programmes de l'AMA aux Jeux olympiques de la Jeunesse avaient aussi été abordés. Les membres du comité croyaient que les participants aux Jeux devaient recevoir en avance des trousseaux d'informations sur l'antidopage afin de mieux comprendre le programme de contrôle du dopage en compétition. Si les sportifs étaient mis au parfum avant leur arrivée, leur visite au centre de l'AMA serait plus pertinente; ils seraient également plus aptes à adhérer aux valeurs de la Génération Franc Jeu. On avait également proposé de permettre aux sportifs d'avoir plus de contacts avec les sportifs ambassadeurs.

Par rapport à la science, on avait demandé aux membres de fournir leurs commentaires sur deux points. Ces derniers seraient également présentés à la communauté antidopage. Ces points seraient inscrits au prochain ordre du jour de la réunion afin de laisser suffisamment de temps aux membres pour les évaluer. Les deux points étaient les suivants : l'amélioration des capacités mentales ou la prise de médicaments pour améliorer l'efficacité en et hors compétition; et la nécessité de prélever deux échantillons (A et B). Les experts scientifiques avaient exprimé leur opinion, à savoir que le prélèvement de deux échantillons n'était pas nécessaire.



Concernant le programme régional antidopage, les membres avaient réitéré leur soutien au programme des ORAD et souhaitaient aider lors d'événements de sensibilisation locaux/nationaux afin de rencontrer les sportifs et de diffuser le message Franc Jeu de façon significative.

Concernant les postes vacants au sein du comité des Sportifs en 2011, les membres encourageaient les organisations à recommander des membres potentiels faisant déjà partie du réseau, notamment d'une FI ou du comité d'athlètes d'un CNO, afin que les connaissances soient transmises à plus vaste échelle.

Elle dit que Monsieur Fetisov créait actuellement un fonds caritatif international qui serait lancé en 2011 afin de fournir du soutien financier aux organisations dans les pays en développement. Ce fonds permettrait d'aider les jeunes enfants à prendre part au sport et de s'éloigner du cercle vicieux de la drogue. Des études avaient prouvé que les jeunes qui étaient impliqués dans le sport étaient moins tentés de se détourner du droit chemin. Monsieur Fetisov s'adresserait au comité des Sportifs de l'AMA; leur soutien serait grandement apprécié. D'autres informations à ce sujet seraient communiquées dans les mois à venir.

Le comité continuerait de tenir des réunions virtuelles les semaines avant les réunions du Conseil de fondation de l'AMA et se réunirait deux fois en 2011. La première réunion aurait lieu à Lausanne le 24 mars, après le symposium pour les organisations antidopage, et la deuxième réunion aurait lieu en Russie en septembre.

MME MASSE dit qu'elle soulignerait quelques points de son rapport des Communications, dont le programme de sensibilisation et la Liste 2011.

Elle dit que le modèle de sensibilisation était une approche simple permettant à la communauté antidopage de mettre en place des activités de sensibilisation lors des compétitions ou des manifestations. L'année précédente, 77 organisations s'étaient inscrites à nouveau au programme. Après plusieurs années et une foule de commentaires positifs, l'AMA avait amélioré son modèle. Elle montre une présentation Web du modèle amélioré qui serait disponible en janvier. Les principes étaient les mêmes, avec l'ajout d'outils et d'idées pour aider les partenaires à diffuser le message Franc Jeu. On avait également amélioré son accès et on avait créé des lignes directrices pour aider les partenaires à mettre en place des événements de sensibilisation de tous niveaux : bronze, argent ou or. Le modèle offrait des outils et des modèles pour aider les partenaires à créer et à mettre en place leurs propres activités de sensibilisation.

Le niveau « bronze » était recommandé pour les organisations dont les ressources étaient limitées, pour une mise en place de base. Le niveau « argent » était destiné aux organisations qui pouvaient fournir un kiosque et quelques ordinateurs portables pour des activités interactives, ainsi qu'une équipe d'experts en antidopage. Une trousse de départ gratuite était fournie pour tous les niveaux. Le niveau « or » offrait une visibilité maximale. Les partenaires qui demandaient le modèle recevaient les fichiers nécessaires pour reproduire facilement les documents de l'AMA, par exemple, le Guide du sportif, la Liste des interdictions et la série « En bref ».

Toutes ces ressources pouvaient être traduites et co-marquées puis personnalisées selon le sport ou l'activité. Certains outils étaient disponibles en plusieurs langues. L'AMA encourageait aussi les partenaires à intégrer le logo de la campagne « Dis NON! au dopage! » aux activités de sensibilisation. Le modèle de sensibilisation de l'AMA était offert gratuitement; l'AMA pouvait offrir son soutien aux partenaires afin de comprendre les éléments de base.

Elle ajoute que la série « En bref » serait lancée le 1<sup>er</sup> janvier. Elle avait été créée à la demande des sportifs et des directeurs des bureaux régionaux de l'AMA. Elle contenait

des brochures qui fournissaient des informations de base en antidopage pouvant être facilement reproduites et distribuées par courriel. La série était donc peu coûteuse et avait une très grande portée. On l'avait testée aux Jeux du Commonwealth et aux Jeux asiatiques, où elle avait été fort appréciée. La série contenait quatre modules : lutte contre le dopage, procédure de contrôle du dopage, AUT et localisation.

La Liste des interdictions 2011 serait disponible en janvier. Elle se reportait au rapport du comité des Sportifs dans lequel on avait formulé des demandes que la Liste soit plus conviviale. On avait donc conçu une Liste en format carte portefeuille; elle serait disponible en français, en anglais et en espagnol. Une application iPhone serait également offerte. Elle montre aux membres un exemple de cette application.

Elle montre ensuite des images du programme de sensibilisation aux Jeux du Commonwealth; elle soulignait le numéro spécial du magazine Franc Jeu mettant en vedette des sportifs. Des photos des sportifs avaient été prises et affichées sur la page Facebook afin de susciter un engouement pendant que l'AMA était à New Delhi. L'AMA comptait maintenant des centaines de nouveaux amis avec qui elle échangeait. Durant les Jeux, l'AMA avait rejoint plus de 2 000 sportifs, entraîneurs et officiels. Une équipe de l'AMA était actuellement aux Jeux asiatiques et le concept du programme était semblable à celui utilisé lors des Jeux du Commonwealth. Les réseaux de médias sociaux étaient utilisés pour sensibiliser au message antidopage. Les médias sociaux n'étaient pas disponibles en Chine, mais les sportifs du monde auraient accès à leur compte. Elle s'attendait à ce que la campagne virale se poursuive après les événements.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport des  
Communications.

#### **10.6 Science**

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit qu'il ne soulignerait que quelques points du rapport. D'abord, il dit qu'il y avait eu des discussions sur le budget et qu'il semblait y avoir eu des économies. Cela était partiellement dû au fait que l'AMA pouvait économiser des sommes pour la recherche et les reporter l'année suivante. Cette année, l'AMA avait des dépenses limitées pour les projets financés lors du processus régulier afin d'économiser pour les projets de recherche ciblée ou réactive pouvant survenir plus tard dans l'année. La décision prise par le Comité exécutif permettait à l'AMA d'éviter de succomber à la tentation de dépenser toutes les sommes dans une seule année.

Il fait allusion aux questions à savoir comment les sommes consacrées aux projets de recherche rapportaient vraiment. On avait récemment eu vent d'un exemple « payant ». On avait longtemps dit que le dopage génétique ne serait jamais détectable et aujourd'hui, deux rapports indépendants avaient été publiés en septembre; deux équipes différentes avaient trouvé les fondements pour le développement de méthodes de détection du dopage génétique. L'un de ces rapports provenait d'une équipe France/États-Unis et l'autre provenait d'une équipe Allemagne/Italie. La recherche publiée était très encourageante. L'AMA disposerait peut-être de méthodes pour détecter le dopage génétique avant longtemps.

Les progrès réalisés en matière de dopage génétique étaient aussi liés au fait que l'AMA avait signé un accord de coopération avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) en juillet. C'était encourageant. Cela était important parce que l'AMA était maintenant en position d'identifier les substances dopantes avant qu'elles ne fassent leur entrée sur le marché, alors qu'elles étaient au stade des essais cliniques. Il y avait des signes que certaines substances étaient utilisées illégalement avant d'entrer sur le marché. L'AMA était en bien meilleure position qu'auparavant.

Concernant la Liste, le rapport parlait de lui-même. Certaines modifications avaient été faites à la Liste 2011. L'une des améliorations importantes était l'entente de principe à laquelle il venait de faire référence. L'AMA avait présenté une nouvelle catégorie de substances bannies (des substances qui n'étaient pas officiellement sur le marché, des substances retirées du marché ou qui étaient sur le point d'arriver sur le marché et qui étaient mal utilisées). L'AMA était maintenant dans une situation juridique qui lui permettait de prendre des mesures contre les gens utilisant ces substances.

LE DR RABIN ajoute qu'en 2011, à la demande du professeur Ljungqvist, les réunions du groupe d'experts Liste et du comité Santé, médecine et recherche avaient été devancées d'une semaine et étaient maintenant prévues entre le 23 et le 26 août. Par conséquent, en 2011, le projet de standard pour la Liste des interdictions devrait être publié une semaine plus tôt afin d'en permettre la révision avant que le Comité exécutif ne l'approuve en septembre 2011.

Il était heureux de présenter Monsieur Eduardo Pisani, directeur général de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) depuis janvier 2010. Il ajoute que ce dernier avait plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de la santé, surtout dans les domaines des politiques publiques et des affaires juridiques pour bon nombre d'entreprises. Monsieur Pisani appuyait fermement l'accord entre l'AMA et la FIIM et avait accepté de s'adresser aux membres afin de présenter les avantages de cette collaboration entre l'industrie pharmaceutique et le milieu de la lutte contre le dopage dans le sport.

M. EDUARDO PISANI remercie tout le monde de lui donner cette occasion de participer à la réunion du Conseil de fondation et de partager la perspective de la FIIM sur cette collaboration.

Il commence en présentant la FIIM. La Fédération comptait 26 compagnies membres; toutes étaient axées sur la recherche et la fabrication dans le domaine des produits pharmaceutiques et des vaccins. La FIIM avait le statut d'ONG. Elle était installée à Genève et ses principaux partenaires étaient l'OMS, l'OMC et tous les autres partenaires internationaux représentant les sociétés et organisations professionnelles. En matière de politiques, la FIIM se concentrait sur la qualité des produits médicaux, des innovations en sciences de la vie et en sciences biomédicales en renforçant les produits médicaux. La FIIM fournissait également le secrétariat pour la Conférence internationale sur l'harmonisation des exigences techniques relatives à l'homologation des produits pharmaceutiques à usage humain (CIH). La CIH réunissait les autorités réglementaires de trois pays ou régions du monde : la FDA des États-Unis, le ministère de la Santé du Japon et la *Medicines Agency* des États-Unis. En outre, des experts de l'industrie collaboraient avec ces autorités à l'harmonisation des directives réglementaires. Parmi les développements récents importants, la CIH n'était plus tripartite, mais s'étendait à d'autres parties du monde. D'autres pays importants en Asie, en Amérique latine, etc. déployaient de plus en plus d'efforts d'harmonisation.

Il met ensuite en contexte les fondements et les motifs de cette collaboration entre les deux organisations. D'abord, il dit qu'il était évident que le dopage dans le sport était un problème social qui prenait de plus en plus d'ampleur. En plus de miner la compétition honnête, le mésusage de substances entraînait des risques élevés pour la santé. Les membres de la FIIM étaient préoccupés par le bien-être de leurs patients et de leurs familles et étaient engagés à fabriquer des médicaments sécuritaires. Le dopage était une pratique non sécuritaire et interdite, et les membres n'étaient pas intéressés à ce que leurs médicaments soient utilisés de la sorte. En tant qu'agence principale en matière de lutte contre le dopage dans le sport, l'AMA se voulait le partenaire destiné pour la FIIM. Comme le dopage devenait de plus en plus sophistiqué et tentait par tous les moyens de ne pas être détecté, les deux organisations étaient très intéressées à unir

leurs efforts pour lutter contre les plus récentes techniques. À la suite de plusieurs efforts de coopération réussis entre l'AMA et des compagnies pharmaceutiques individuelles, les premiers contacts avaient été faits entre le département Science de l'AMA et le Comité régulateur des politiques et standards techniques de la FIIM. En conséquence, les entreprises membres de la FIIM avaient évalué la possibilité de partager avec l'AMA les informations sur les médicaments approuvés ainsi que sur les composés rejetés en cours de développement. Ces composés pouvaient disparaître de l'écran de surveillance des organismes de réglementation, ce qui les rendait plus attrayants auprès des individus qui se dopaient, et ce, peu importe les effets secondaires. Si les composés rejetés offraient des avantages sur le plan de la performance, les drogués seraient encore plus tentés de les utiliser. La réponse positive des entreprises de la FIIM avait mené à la formation d'un partenariat avec l'AMA afin de détecter les composés rejetés. Enfin, la Déclaration conjointe de collaboration dans la lutte contre le dopage dans le sport entre l'AMA et la FIIM avait été signée le 6 juillet 2010 à Lausanne.

L'objectif immédiat de cette déclaration était de créer un cadre solide de collaboration et d'encourager les deux parties à s'engager dans une coopération bilatérale afin d'identifier les composés médicaux ayant un potentiel dopant, de minimiser les risques de mésusage de médicaments en développement, d'améliorer le flux d'informations et de faciliter le développement des méthodes de détection dans un contexte de lutte contre le dopage dans le sport. Lorsqu'un composé avait un potentiel dopant, la coopération devait se faire en fonction de chaque cas. La Déclaration attirait l'attention sur des préoccupations importantes comme la confidentialité, et soulignait certains principes pour gérer cette confidentialité.

La coopération avait été positive pour les deux parties. Pour l'AMA, elle offrait la possibilité de détecter les composés ayant un potentiel dopant avant les essais cliniques et facilitait le développement des méthodes de détection. Elle permettait également d'assurer que les nouvelles méthodes de détection développées dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport pouvaient faire face aux contestations scientifiques et juridiques.

Pour les membres de la FIIM, la Déclaration aidait à prévenir le mésusage de ses produits, sous réserve de la possibilité de développer une stratégie commune de communication lors de l'usage illégal de médicaments dans le sport. Elle aidait à identifier les médicaments contrefaits ou les réseaux de trafic de substances illégales. Ce point était inscrit en priorité à l'ordre du jour de la FIIM. La FIIM collaborait également avec Interpol dans le cadre d'une force opérationnelle appelée Impact, dirigée par l'OMS. Cette opération visait à contrer la menace importante des médicaments contrefaits.

Cette déclaration conjointe fournissait un cadre international à la collaboration bilatérale avec la firme Roche, avec laquelle l'AMA avait détecté l'usage du CERA en 2008 au Tour de France, aux Jeux olympiques de Pékin et aux Jeux olympiques de Turin en 2006.

Depuis la signature de cette déclaration conjointe, la FIIM avait facilité les contacts avec plusieurs compagnies pertinentes pour l'AMA. Des contacts précis de l'industrie fournis à l'AMA avaient facilité l'échange d'informations ainsi que l'accès à des composés, à des méthodes de détection internes et à des experts. Les compagnies avaient également appuyé les laboratoires accrédités par l'AMA en fournissant du matériel de référence.

Une compagnie membre avait déjà adopté une stratégie afin de gérer les risques liés au mésusage de ses composés.

En 2011, la FIIM comptait développer un outil et organiser des conférences en ligne avec l'AMA afin de faire de la sensibilisation, et de partager les leçons apprises avec toutes les associations et compagnies membres du monde entier.

La FIIM continuerait de faciliter les contacts entre les compagnies pharmaceutiques et l'AMA. Les deux organisations superviserait conjointement la mise en place de la Déclaration au moyen de révisions annuelles.

En conclusion, il dit que la FIIM partageait l'objectif de promouvoir et de protéger la santé publique. Elle reconnaissait les initiatives nationales visant à protéger la santé publique contre le mésusage des produits de ses membres. Cependant, il était important que les initiatives nationales fassent partie du cadre de coopération internationale, tel que celui établi entre la FIIM et l'AMA, et ce, afin d'assurer une collaboration efficace entre les autorités sportives nationales et internationales et les compagnies pharmaceutiques.

Le dopage était un problème de santé publique, et la collaboration FIIM-AMA constituait un pas en avant à ce chapitre. L'objectif commun des membres de la FIIM était de rendre l'usage des médicaments (et des médicaments en développement) sécuritaire afin de protéger la santé des sportifs et de la population en général, tout en freinant les activités illégales qui contrecarraient la compétition équitable dans le sport.

LE PRÉSIDENT remercie Monsieur Pisani pour sa participation. Il ajoute que le Conseil de fondation appréciait la présence de Monsieur Pisani à la réunion et les informations fournies. Les membres du Conseil de fondation étaient très enthousiastes par rapport à l'initiative entre l'industrie pharmaceutique et l'AMA et croyaient que ces efforts porteraient fruits dans les mois à venir.

M. CZENE souhaitait commenter ce que le Dr Rabin avait dit. Au nom de l'Europe, il dit qu'il était heureux que l'échéancier pour l'adoption de la Liste des interdictions ait été devancé. Pour l'Europe, il était essentiel que la Liste soit disponible avant le 1<sup>er</sup> septembre, et ceci n'avait pas été le cas les années précédentes; ainsi plusieurs pays avaient eu des difficultés à appliquer la Liste en début d'année. Il était heureux de constater que cette situation ne se reproduirait pas en 2011. L'Europe pourrait alors procéder à son processus de consultation au printemps et à l'automne et contribuer de façon efficace à la préparation du projet de Liste.

MME BATTAINI-DRAGONI informe les membres que le Dr Rabin avait participé à une réunion du Groupe consultatif scientifique du Conseil de l'Europe en mars 2010; l'une des principales conclusions tirées était qu'on devait organiser un symposium international l'année suivante afin d'aborder la question antidopage et le milieu pharmaceutique. Elle était donc ravie de voir que l'AMA décide d'inviter un représentant de l'industrie pharmaceutique à cette réunion. Le symposium serait organisé l'année suivante par le Conseil de l'Europe, l'AMA et la Pharmacopée européenne. De toute évidence, le Conseil de l'Europe devait inviter les partenaires de l'AMA de l'industrie pharmaceutique à y participer. Elle souhaitait s'assurer que le Conseil de l'Europe pourrait collaborer avec l'AMA afin d'aborder la question importante de l'antidopage lié à l'industrie pharmaceutique.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que tout le monde comprenait que la signature de l'accord de coopération constituait un grand pas en avant en matière de lutte contre le dopage dans le sport. Il appréciait l'initiative d'organiser un symposium scientifique l'année suivante et était très heureux que l'AMA puisse déplacer les échéanciers de la Liste. Cependant, il n'était pas certain d'être en mesure de faire une telle promesse pour 2012, à cause des Jeux olympiques de Londres. Il dit que l'AMA tenterait d'en faire une pratique courante pour l'avenir.

LE DR SCHAMASCH dit que l'on pouvait constater les efforts financiers importants faits par les experts scientifiques; il ajoute qu'il serait regrettable que le budget des sciences soit encore réduit, puisque cela aurait un impact sur les prélèvements des échantillons sanguins. Toutes les organisations antidopage devaient faire le nécessaire pour veiller à ce que les prélèvements d'échantillons sanguins renforcent les recherches entreprises dans ce domaine.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport Science.

### **10.7 Médecine**

LE DR VERNEC souligne certains points de son rapport. L'AMA continuait à filtrer les AUT approuvées soumises dans ADAMS, en se concentrant en particulier sur les substances non spécifiées et en vérifiant les anomalies. En 2009, 1 501 AUT pour l'asthme avaient été entrées dans ADAMS. Depuis que les beta-2 agonistes les plus prescrits (salmeterol et salbutamol) avaient été retirés de la Liste des interdictions, le nombre de demandes d'AUT pour ces substances avaient chuté à 300 en 2010. Pour les autres AUT, le nombre était passé de 576 à 717. La coordonnatrice médicale travaillait avec les organisations antidopage pour améliorer la qualité des demandes et pour inciter les organisations antidopage à utiliser ADAMS davantage. Les progrès étaient lents, mais constants.

Le groupe d'experts pour les AUT présidé par David Gerrard continuait de mettre à jour les informations médicales pour appuyer les documents du comité pour l'AUT, lesquels étaient très importants pour toutes les organisations antidopage. Les substances et les documents les plus récents à évaluer étaient le THADA, l'hypogonadisme et les bêtabloquants.

On avait noté à plusieurs occasions que les connaissances en antidopage des médecins du monde étaient insuffisantes. L'une des priorités à son ordre du jour était de collaborer avec le département Éducation afin de renforcer les connaissances des médecins dans le domaine de l'antidopage. Il collaborait avec Monsieur Koehler et son équipe afin d'actualiser la mallette des médecins et de diffuser le message au sein de la communauté de médecine sportive.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport médical.

### **10.8 Standards et Harmonisation**

#### **– 10.8.1 Mise à jour : Contrôles hors compétition**

M. ANDERSEN informe les membres sur le changement de programme afin d'accommoder la supervision de la conformité au Code en termes de soutien aux FI, aux ONAD et aux ORAD. On insisterait davantage sur ce point en 2011.

#### DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les contrôles hors compétition.

### **11. Divers / prochaines réunions**

M. POUND propose qu'un effort particulier soit fait pour que les représentants officiels soient présents aux réunions de l'AMA plutôt que leurs remplaçants. Lorsque l'AMA avait



été fondée, on avait décidé que les figures de marque partenaires, issues du Mouvement sportif et des gouvernements, soient présentes. En faisant un tour de table, il constatait que moins de la moitié des représentants des gouvernements étaient présents. On comptait plus de remplaçants que de représentants officiels. Du côté du Mouvement sportif, 7 des 17 représentants étaient absents. Si l'AMA voulait garder son dynamisme des débuts, elle devait insister auprès des ministres, qui avaient accepté de devenir représentants, de jouer leur rôle et de se présenter aux réunions. Il espérait que des efforts pourraient être faits en ce sens.

LE PRÉSIDENT appuyait le commentaire de Monsieur Pound. Il comptait régler ce point. Le statut de l'AMA dépendait de l'engagement et de la contribution de ses membres. La plupart des remplaçants avaient fourni des efforts importants pour la cause antidopage; néanmoins, le fait que moins de la moitié des représentants des gouvernements soient présents à la réunion du Conseil de fondation n'envoyait pas le bon message.

LE PRÉSIDENT invite les membres à prendre en note les dates des prochaines réunions en 2011.

Il remercie les invités de s'être présentés à la réunion du Conseil de fondation pour y faire des présentations. Il remercie les scrutateurs pour leur aide durant le vote pour la sélection de la ville-hôtesse de la quatrième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Il remercie les membres du personnel de l'AMA pour leur travail acharné et leur soutien, ainsi que tous ceux qui avaient contribué à la réussite de cette réunion.

Il dit qu'il appréciait les efforts des membres, qui étaient demeurés aussi enthousiastes en fin de journée qu'au début de la réunion. Il remercie également les membres pour leur contribution courtoise, productive et constructive. Il souhaite à tous une période des Fêtes des plus réjouissantes et ajoute qu'il sera heureux de travailler avec tous les membres et de les revoir en 2011.

#### DÉCISION

Comité exécutif – 14 mai 2011, Montréal;  
Conseil de fondation – 15 mai 2011, Montréal;  
Comité exécutif – 17 septembre 2011,  
Lausanne;  
Comité exécutif – 19 novembre 2011,  
Montréal;  
Conseil de fondation – 20 novembre 2011,  
Montréal.

La séance est levée à 15h45.

#### POUR APPROBATION

**JOHN FAHEY, CA**  
PRÉSIDENT DE L'AMA